

ISLAM

Revue Trimestrielle:
Avril - Juin 2016 / Numéro: 27 / Prix: 6,50 €

magazine

ALTNOLUK

Une revue religieuse, littéraire et sociale

LA VIE FAMILIALE SELON L'ISLAM



ÊTRE PARENTS:
STATUTS ET
RESPONSABILITÉ

Osman Nuri TOPBAŞ

STATUTS LIÉS À LA DÉPENDANCE
DE L'HOMME ET DE LA FEMME
VIS-À-VIS D'ALLAH

Pr. Dr. Hasan Kamil YILMAZ

VALORISER LE TEMPS DE LA
JEUNESSE

Prof. Dr. Süleyman DERİN

NOTRE MÈRE EST NOTRE
TRÉSOR

Nurten Selma ÇEVİROĞLU

Editorial

« Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande et faisant strictement ce qu'on leur ordonne. » (Saint Coran, sourate at-Tahrîm 66, verset 4).

Chers lecteurs,

Le n°27 de votre trimestriel Islam Magazine est consacré au thème de la famille dans l'acception la plus large du terme. En l'occurrence, nous voulons mettre en évidence l'institution du mariage en Islam, le rôle des parents, de la vie de couple, de l'éducation des enfants, mais aussi de la problématique du divorce et de ses conséquences.

Nous sommes conscients de l'enjeu contemporain qui agite nos sociétés. Et pourtant, comme le dit clairement et d'emblée le verset coranique précité, « la préservation de nos personnes et de nos familles d'un Feu » consiste tout d'abord à affirmer notre position islamique face à ce qui constitue la volonté extérieure de détruire le sens même de famille. La raison en est qu'elle caractérise indubitablement la base de la société, elle est son socle indéfectible à partir duquel les femmes et les hommes dûment éduqués selon les principes islamiques sont en mesure d'apporter les ressources nécessaires au bonheur et à l'harmonie entre les êtres.

Encore une fois, le meilleur exemple est le Prophète Muhammad r dont chacun doit prendre comme modèle d'époux et de père. Sa biographie bien documentée rappelle combien il était doux et compréhensif envers ses épouses et notamment à l'égard de sa première épouse Khadîdja c, combien il était compatissant envers ses proches et attendri devant ses petits-fils Hassan et Husayn y. Les exemples ne manquent pas certes, mais en tant que modèle universel, le Prophète r est en mesure d'influencer le plus grand nombre de croyants musulmans engagés dans les liens du mariage.

Gageons que les différents articles proposés dans ce numéro, rédigés par de grands spécialistes de la question, sauront nous ouvrir les « yeux de notre entendement » sur ce qui constitue selon le hadith bien connu « *la moitié de la religion* », c'est-à-dire le mariage et sa résultante la famille constituée.

Une société forte est constituée de familles fortes et seul l'Islam est en mesure d'y apporter l'équilibre nécessaire à son bon fonctionnement.

Que la paix soit sur vous.

Musa BELFORT

(musabelfort@magazine-islam.com)

Sommaire



Islam Magazine : Une revue trimestrielle

Copyright 2016

N° ISSN : 2148-5992

N° 27 Avril - Juin 2016

Islam Magazine est publié par

ALTINOLUK publishing Co.

Directeur de la publication :

Taha Abdurrahman ÖZBEY

Directeur de la rédaction:

Musa BELFORT

Rédacteur en chef :

Mohamed ROUSSEL

Comité de rédaction :

Şakir FAYTRE

Mohamed PAGNA

Adem DERELİ

Djemaâ BELFORT

Abdoul MALIKI

Sakina ABOUELHOUDA

Seydounour COULİBALY

Conception :

Ahmet Taha BİLGİN

Bureaux Locaux pour la

Distribution et l'abonnement :

BURKINA FASO

Secteur N°17, Porte 634

Boulevard Pang-soaba 01 BP 6238

Ouagadougou 01 / Burkina Faso

Tel : +226 50 43 05 98 Fax: +226 50 43 05 99

Cel : +226 78 51 77 77 info@fosapa.org

CAMEROUN

Ihsan Foundation

M020000032818

Nom ou Raison Sociale :

Ousmanou MOUHAMAM

P.BOX: 6904 / YAOUNDE

Tel : 00237/99351098

SÉNÉGAL

Yoof, Cite Mame Rane Villa No : 21

Dakar / SENEGAL BP :29747 CP : 14522

Tel : 00221338208419 O.H.D.A.S

FRANCE

Association Terre de Paix :

Résidence l'Île du Moulin 16, av. Pierre

Mendès-France 67300 Schiltigheim / FRANCE

Tel : + 33 3 88 79 49 08

Siège Social :

İkitelli Organize Sanayi Bölgesi Mahallesi

Atatürk Bulvarı Haseyad 1.Kısım No:60/3-C

Başakşehir - İstanbul / Turquie

Tel : +90 212 671 07 00 (pbx)

Fax : +90 212 671 07 48

Édité par la Maison d'édition ERKAM.

Tel : +90 212 671 07 07

Avril 2016

www.magazine-islam.com

info@magazine-islam.com

04

ÊTRE PARENTS: STATUTS ET
RESPONSABILITÉ

Osman Nuri Topbaş

12

STATUTS LIÉS À LA DÉPENDANCE DE
L'HOMME ET DE LA FEMME VIS-À-VIS
D'ALLAH

Prof. Dr. Hasan Kâmil Yılmaz

16

VALORISER LE TEMPS DE LA JEUNESSE

Prof. Dr. Süleyman Derin

20

NOTRE MÈRE EST NOTRE TRÉSOR

Nurten Selma Çeviroğlu

22

CAUSES DES DIVORCES ET COMMENT LES
RÉSOUTRE (Problématiques liées à l'ancienneté
du mariage)

Didar Meltem Erdem

24

TRANSMETTRE LA FOI À NOS ENFANTS

Fatma Hale Sağım

30

NE NÉGLIGE PAS L'ÉDUCATION DE TON
ENFANT !

Şefika Meriç

33

INTRODUCTION A LA CIVILISATION
MUSULMANE

Pr. Mustayeen Ahmed Khan

41

LA FAMILLE DANS LE CORAN ET LA SUNNA

Mohamed Roussel

Sommaire

04



ÊTRE PARENTS:
STATUTS ET
RESPONSABILITÉ

12



STATUTS LIÉS À LA DÉPENDANCE
DE L'HOMME ET DE LA FEMME
VIS-À-VIS D'ALLAH

16



VALORISER LE TEMPS DE LA JEUNESSE

20



NOTRE MÈRE EST
NOTRE TRÉSOR

33



INTRODUCTION À LA
CIVILISATION MUSULMANE (V)

41



LA FAMILLE DANS LE CORAN
ET DANS LA SUNNA

ÊTRE PARENTS: Statuts et Responsabilité

Le monde d'ici-bas est un univers rempli d'épreuves, de bienfaits, d'espoir et d'illusions. Les bienfaits de ce bas-monde tels que la richesse et les enfants sont en fait des épreuves qui nous sont soumises afin de nous permettre d'acquérir un capital pour l'au-delà. Par conséquent, il est nécessaire de considérer les potentialités existantes dans ce monde afin qu'elles deviennent un moyen de gagner le bonheur dans la vie d'après. Un verset coranique dit clairement à ce propos :

« La richesse et les enfants sont des ornements du monde. Cependant, les bonnes œuvres qui persistent ont auprès de ton Seigneur une meilleure récompense et [suscitent] une belle espérance¹. »

La richesse et les enfants sont considérés comme des ornements sur la voie d'Allah. Cependant, lorsque l'homme utilise ces deux éléments de manière inconsciente et avec un désir excessif, ceux-ci deviennent pour lui source de problèmes.

Les plus proches héritiers du musulman, ce sont ses enfants. Et le véritable héritage que celui-ci peut leur léguer, c'est la richesse

éternelle. C'est ainsi que nous devons léguer à nos enfants un héritage sublime, impu-trescible, inépuisable et éternel afin de les éloigner des plaisirs et des autres richesses éphémères. Cet héritage est celui que notre Prophète r a laissé à sa communauté, comme le Saint Coran et la Sunna. Le transfert de cet héritage sacré à nos enfants constitue une belle et grande *sadaqa jariyah* (aumône permanente) pour les parents. Quant à ceux qui le négligent, c'est un grand désastre pour eux dans l'au-delà. Le verset coranique suivant en est une illustration probante :

« Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne². »

Le Messager d'Allah ﷺ a déclaré que les parents ont une responsabilité commune concernant l'éducation des enfants :

« Vous êtes tous des bergers et vous êtes tous responsables de ceux qui sont sous votre garde... L'homme est le berger de sa famille et

1) Saint Coran sourate Al-kahf (18) verset 46.

2) Saint Coran sourate At-Tahrîm (66) verset 6.

le responsable de son troupeau. La femme est la bergère de son foyer et la responsable de son troupeau³. »

Il est aussi stipulé dans un autre hadith : « Prenez bien soin de vos enfants et éduquez-les bien⁴ ! »

Notons que dans certains hadiths du Prophète ﷺ l'éducation est considérée comme l'un des actes les plus vertueux de notre religion au même titre que le *jihâd*. Lorsque certains compagnons ﷺ (*sahaba-s*) qui s'apprêtaient à partir faire le *jihâd* se rendirent compte qu'ils n'avaient laissé personne pour s'occuper des enfants et des vieillards, certains d'entre eux furent renvoyés pour assumer cette tâche : « Rentrez auprès d'eux car le meilleur *jihâd* est auprès d'eux.⁵ »

Un jour, un jeune homme fort, intrépide et en bonne santé se rendit auprès du Prophète ﷺ. Cela attira l'attention des compagnons ﷺ et certains parmi eux dirent sans se retenir :

« Ô Messager d'Allah ! Si seulement ce jeune homme pouvait faire le *jihâd* sur la voie d'Allah ! »

Le Prophète ﷺ répondit:

3) Al-Boukhârî, Wassaya, 9.

4) Ibn Maja, Adab, 3.

5) Voir Al- Boukhârî, Jihâd, 138, Adhân, 17, Adâb, 3; Muslim, Birr, 5; Abû Dâwûd, Jihâd, 31; At-Tirmidhî, Jihâd, 2; An-Nasaî, Jihâd, 5.

« Si ce jeune homme travaille pour ses vieux parents, il est sur la voie d'Allah. S'il travaille pour protéger son honneur et sa dignité, il est sur la voie d'Allah. S'il est sorti travailler pour garantir la nafaqa de sa famille (pour bien élever ses enfants), il est sur la voie d'Allah. Mais, s'il est sorti pour se vanter, il est sur la voie de Satan⁶. »

Le Messager d'Allah ﷺ a parlé de l'éducation des enfants en ces termes :

« Un père ne peut rien offrir de mieux qu'une bonne moralité à son enfant⁷. »

« Une bonne éducation et le choix d'un nom convenable font partie des droits de l'enfant face à son père⁸. »

Les parents doivent être des modèles pour leurs enfants du point de vue de l'adoration, du (bon) traitement et de la bonne moralité. Ils doivent également accorder une attention particulière à leur éducation dès le plus jeune âge. Le récit suivant en est une illustration :

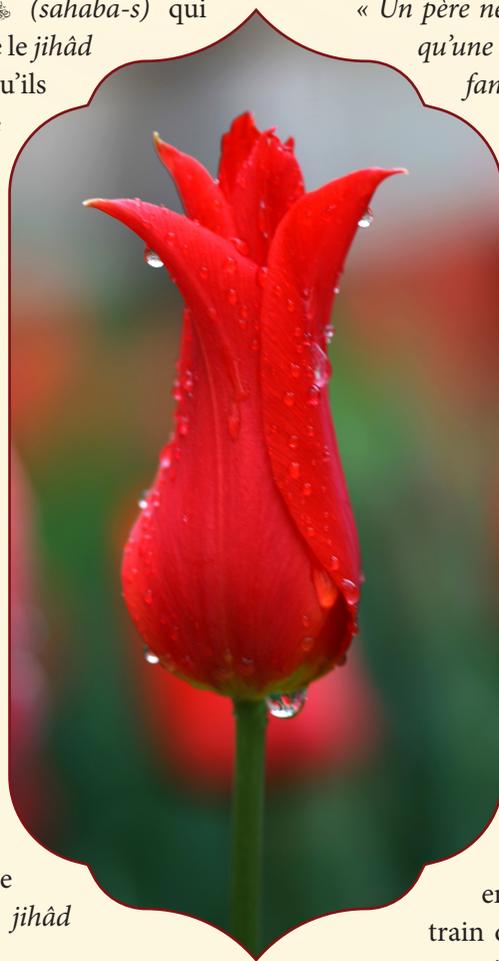
'Adbullah ibn 'Abbâs ﷺ lorsqu'il était encore un enfant, vit le Prophète ﷺ en train d'accomplir la prière nocturne et se mit à l'imiter. Il raconta ce beau souvenir en ces termes :

« J'avais passé la nuit chez ma tante Maymouna ﷺ qui était l'une des épouses du

6) Al-Haythami, VIII, 144; Ali Al-Muttaqî, 12/9252.

7) At-Tirmidhî, Birr, 33/1952.

8) Al-Bayhaqî, Shuabu'l-Iman, VI, 401-402.



Prophète ﷺ. Pendant cette nuit, le Prophète ﷺ était en sa compagnie. Il dirigeait la prière du 'icha. Il revint ensuite à la maison, fit une prière surérogatoire de quatre ra'kat, puis s'endormit un certain temps. Après cela, il se leva et je l'entendis dire à propos de moi : "le bambin s'est endormi". Je me réveillai pour me joindre à lui pendant la prière et me positionnai à sa gauche. Il me fit passer à sa droite et nous accomplîmes une prière de cinq ra'kat. Ensuite, il fit encore une prière de deux ra'kat...⁹ »

Alors qu'il était enfant, Ibn 'Abbàs ؓ participa aux prières de fête et aux prières mortuaires en compagnie du Prophète ﷺ. Il apprit beaucoup de sa passion pour les actes adoratifs¹⁰.

Le Messager d'Allah ﷺ avait l'habitude de manger en compagnie des enfants, de les observer et de corriger leurs erreurs en mettant en mouvement leur spiritualité et leur intelligence. Pour cela, il utilisait une approche vivante. 'Umar ibn Abi ؓ raconte l'une des observations à ce sujet :

« J'étais un enfant qui avait grandi sous le contrôle et la surveillance du Messager d'Allah ﷺ. Chaque fois que je mangeais, je promenais mes mains autour du plat. Un jour, le Messager d'Allah ﷺ me dit :

- *Fiston ! Récite la basmala et mange ce qui est devant toi en te servant de ta main droite !*

Depuis ce jour, cela devint une habitude pour moi¹¹. »

Dans un autre hadith, il est rapporté que le Prophète ﷺ avait enseigné affectueusement et gentiment à cet enfant la bienséance isla-

mique liée à la consommation des repas en lui disant : « *Viens près de la table, fiston...*¹² »

Au bout du compte, les parents qui veulent avoir des enfants bien éduqués et vertueux doivent s'efforcer d'être eux-mêmes exemplaires. Le Prophète ﷺ a dit :

« *Comportez-vous intègrement avec les femmes étrangères (namahram) afin que vos femmes soient intègres. Faites du bien à vos parents afin que vos enfants vous fassent du bien. Lorsqu'une personne présente des excuses à tort ou à raison, son interlocuteur doit l'accepter. Dans le cas contraire, le contrevenant ne peut pas venir auprès de moi à la rivière de Kawthar qui traverse le Paradis*¹³. »

D'autre part, il est toujours nécessaire de toujours bien s'exprimer face aux enfants et d'éviter les imprécations coléreuses. L'exemple suivant est source de leçon :

Un jour, un homme vint auprès d'Abdullah ibn Mûbarak pour se plaindre de la désobéissance de son enfant.

- As-tu maudit ton enfant ? lui demanda Abdullah ibn Mûbarak

- Oui, répondit l'homme.

- C'est toi qui es la source de la désobéissance de ton fils, lui dit alors Abdullah ibn Mûbarak.

Il est également important pour les parents de ne jamais tromper leurs enfants et de toujours les habituer à la probité. Abdullah ibn Amir ؓ raconte :

Un jour, ma mère m'avait appelé. Le Messager d'Allah ﷺ était chez nous à ce moment-là. Ma mère me dit :

- Viens, je vais t'offrir quelque chose.

9) Al-Boukhâri, 'Ilm, 41.

10) Al-Boukhâri, Janaiz, 60 ; Idayn, 16.

11) Al-Boukhâri, 2 ; Muslim, Achriba, 108.

12) Ibn Hajar, Al-Isaba, II, 519.

13) Al-Hakim, IV, 170/258.

- *Que veux-tu lui offrir ?* demanda le Messager d'Allah ﷺ

- Je veux lui offrir une datte.

- *Sache que si tu avais l'intention de ne rien lui offrir, cela aurait été pour toi source de péchés, lui dit alors le Messager d'Allah ﷺ¹⁴.*

Le Messager d'Allah ﷺ a dit dans un autre hadith :

« *Aidez vos enfants à faire du bien. Qui-conque le souhaite peut aider son enfant à ôter de son cœur tout sentiment de rébellion¹⁵.* »

Il s'avère nécessaire en matière d'éducation des enfants de joindre les invocations aux efforts physiques, car l'union de ces deux éléments est indispensable.

Ibn 'Abbâs رضي الله عنه raconte :

« Le Messager d'Allah ﷺ me serra contre lui et fit une invocation, disant : *« Ô Allah, enseigne à cet enfant la sagesse¹⁶. »* Grâce à la bénédiction attachée à cette invocation du Prophète ﷺ, Ibn 'Abbâs devint plus tard « un savant (ouléma) interprète du Saint Coran. »

Les recommandations subséquentes formulées par les premiers grands savants qui ont suivi la génération des compagnons رضي الله عنهم (sahaba) sont emplies de sagesse et de leçons à tirer.

Abû Zakaria al-Anbarî a dit :

« La science sans la morale est comme un feu sans bois ; la morale sans la science est comme un esprit sans corps. »

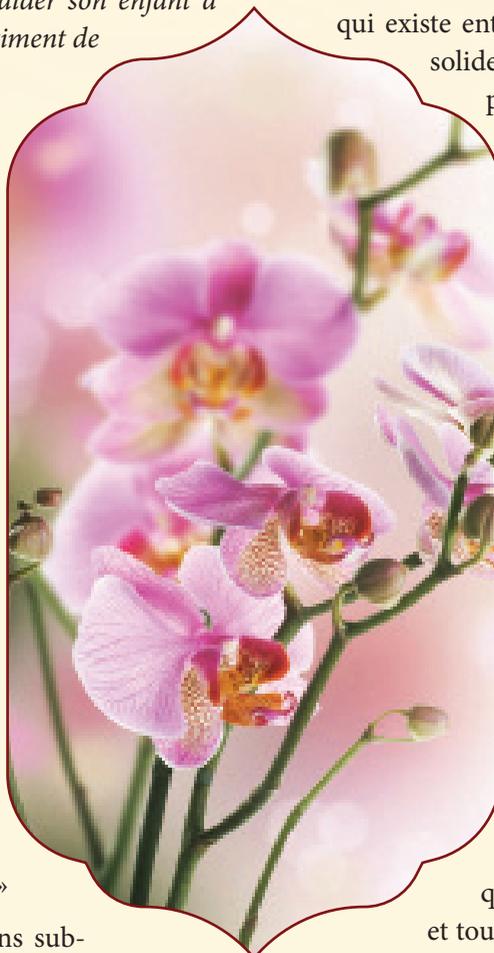
Le testament légué par 'Alî رضي الله عنه à son fils est d'une grande leçon pour nous :

« Mon fils ! Avant toute chose, crains Allah ! Obéis à tous Ses ordres ! Revitalise ton cœur en L'invoquant ! Embrasse fermement la corde d'Allah (le Saint Coran) ! Si le lien qui existe entre toi et ton Seigneur est solide, quel autre lien peut-être plus puissant que cela ?

Revitalise ton cœur en méditant sérieusement sur la mort ! Sache que toute chose est éphémère et convaincs ton cœur à ce sujet !

Écoute et comprends bien mes conseils ! Sache qu'Allah le Très-Haut détient aussi bien la vie que la mort. C'est Lui Qui donne la vie aux créatures et c'est également Lui Qui la reprend. C'est Lui Qui appauvrit les riches et c'est encore Lui Qui enrichit les pauvres. C'est de lui que provient tout désastre et toute maladie et c'est toujours Lui Qui fournit le remède et la guérison.

Quel que soit ton degré d'évolution en matière de science, tu ignoreras toujours beaucoup de choses, car il existe plusieurs réalités qui sont au-delà de la vision, de l'entendement et de la méditation humaines. Si tu acquiers un savoir, si Allah te permets



14) Abû Dâwûd, Adab, 80 ; Ahmed, III, 447.

15) Al-Haythamî, VIII ; 146.

16) Al-Boukhârî, Ashabu'n Nabi, 24.

d'obtenir la sagesse et de franchir certains secrets, prends garde à ne pas penser que tu les as obtenus grâce à ton propre pouvoir. Au contraire, réfugie-toi auprès d'Allah pour cela !

Que ton adoration, ta crainte et ton amour soient orientées vers Allah.

Bref, les bienfaits du monde sont (en réalité) peu (nombreux), son harmonie est succincte, son sourire est ostentatoire, le détournement de son visage est catastrophique, sa saveur et ses bienfaits sont éphémères, ses péchés et leurs conséquences sont perpétuels... N'oublie pas qu'au seuil de toute affliction se trouvent l'amour des biens, la cupidité et l'avidité. Que ces mauvaises qualités ne trouvent pas refuge dans ton cœur ! Sois pieux et parmi les jeûneurs. Utilise au minimum les bienfaits de ce bas monde et n'en soit pas dépendant. Donne la *zakat* au nom d'Allah ! »

Les conseils prodigués par Cheikh Edebali رَحْمَتُ اللهِ عَلَيْهِ à Osman Gazi رَحْمَتُ اللهِ عَلَيْهِ qu'il considère comme son fils sont les suivants :

« Sois franc ! Ne monopolise pas la parole ! Ne dis pas (que) tu as vu ; ne dis pas (que) tu as su ! Ne fais pas régulièrement les allers-retours là où tu es aimé ; cela peut empoisonner ton affection et ta dignité...

Aie pitié de trois sortes de personnes : le savant qui se trouve parmi les ignorants, le riche qui s'appauvrit, le noble qui perd sa dignité. N'oublie pas que ceux qui occupent une position élevée ne sont pas autant en sécurité que ceux d'en bas...

La plus grande victoire consiste à se connaître soi-même. Celui qui ne se connaît pas soi-même est son propre ennemi. L'ami est celui qui se connaît. »

Similairement, Osman Gazi رَحْمَتُ اللهِ عَلَيْهِ, dont la vie a toujours été orientée par les

précieux conseils spirituels, a fait Ces recommandations à son fils Orhan Gazi رَحْمَتُ اللهِ عَلَيْهِ :

« Mon fils ! Accorde la priorité à tes affaires religieuses, car l'accomplissement d'un acte d'adoration obligatoire est source de renforcement pour la religion et le pays. Pour cela, n'agis pas à tort au sujet de la liberté et de la dignité des oulémas.

Mon fils ! Dans ma dynastie, que tous ceux qui se détournent de la justice soient privés de la clémence du Messager d'Allah ﷺ.

Prends garde que ton armée et ta richesse ne deviennent source d'orgueil pour toi ! Que ma situation actuelle soit source de leçon pour toi, (moi) je suis aussi faible qu'une fourmi. Sans toutefois le mériter, j'ai bénéficié de l'honneur et des bienfaits d'Allah.

Suis mon chemin ! Protège les droits d'Allah et de Ses fidèles ! Que la génération qui te suivra puisse s'inspirer de ton modèle ! Réfugie-toi auprès d'Allah dans tout ce que tu fais. Implore Son aide et Sa protection ! »

Orhan Gazi رَحْمَتُ اللهِ عَلَيْهِ qui avait reçu ces conseils remplis de sagesse de la part de son père, fit les recommandations suivantes à son fils Murat Han :

« Mon fils ! Ne t'enorgueillis pas à cause de la somptuosité du sultanat ! N'oublie pas que même Suleyman رَحْمَتُ اللهِ عَلَيْهِ n'a pas pu demeurer dans ce monde. Son trône a été détruit par le truchement d'un sort. Tout sultanat dans ce bas monde est éphémère. La vie est une grande opportunité pour tout le monde. Profite au maximum de cette opportunité en rendant service au nom d'Allah afin de mériter la compassion du Prophète ﷺ.

Si tu regardes ce bas monde en fonction de l'au-delà, tu constateras qu'il est nécessaire de sacrifier le bonheur éternel de l'au-delà... »

L'Imam Ghazali رحمه الله avait également prodigué les conseils suivants à son fils :

Ô mon fils ! Une action sans science est aussi inutile qu'une science sans action. Sache que la science qui ne t'éloigne pas des péchés et qui ne t'approche pas de l'adoration dans ce bas monde ne t'éloignera pas de feu dans l'au-delà. »

Après le règne du calife Rachid, le cinquième calife 'Umar ibn 'Abdulaziz, qui était un grand savant religieux et dont le règne de deux années et demie a été l'un des meilleurs, avait dès le début de son règne changé sa façon de traiter ses enfants.

Le jour où il devint calife, alors que le peuple lui faisait allégeance, le vêtement de son fils Abdul Malik se déchira à cause de la promiscuité. Voyant cela, il dit à son fils :

« Mon fils, va faire coudre ton vêtement, car à partir d'aujourd'hui tu n'auras pas d'autres vêtements et de celui-ci tu en auras besoin. »

Chaque nuit, 'Umar ibn 'Abdulaziz رحمه الله avait l'habitude de rendre visite à ses filles. Ensuite, il allait se coucher après s'être enquis de leur situation.

Un jour qu'il se rendit auprès d'elles, ces dernières se couvrirent la bouche avant d'ouvrir la porte. Lorsque 'Umar رحمه الله demanda à leur gouvernante la raison de ce comportement, celle-ci répondit qu'elles

avaient mangé des graines de lentilles et d'oignons. L'odeur de l'oignon ayant pu indisposer leur père, c'est la raison pour laquelle elles se couvrirent la bouche.

Devant cette attitude emprunte de dévotion, devant cette sensibilité et ces bonnes mœurs, 'Umar ibn 'Abdulaziz رحمه الله fondit en larmes et dit à ses filles :

« Mes enfants ! Votre dépendance aux bienfaits de ce bas monde, comme les diverses variétés d'aliments savoureux, aurait pu engendrer en direction de votre père des conséquences dans l'au-delà. »

Un autre jour, 'Umar ibn 'Abdulaziz رحمه الله tomba malade. Ses proches lui dirent :

- Laisse des biens en guide d'héritage pour tes enfants !

- Mes enfants seront soit pieux soit égarés, répondit-il. S'ils sont pieux, ils n'auront nul besoin d'une telle chose. Dans les deux cas, je n'y vois aucune nécessité.

Mu'adh ibn Jabal رحمه الله avait prodigué les conseils suivants à son fils :

« Mon fils ! Chaque fois que tu accomplis une prière, fais-le comme si c'était la dernière prière ! Ne garde pas espoir de vivre jusqu'à l'heure de la prochaine prière.

Mon fils ! Un croyant musulman doit faire du bien et la mort doit le trouver entre deux biens. Lorsqu'un croyant musulman accomplit un acte de bonté, il doit déjà avoir



l'intention d'en accomplir davantage et ne doit pas y mêler les actes déraisonnables et mauvais. »

Tous ces avertissements et conseils sont des principes généraux de la vie qui orientent aussi bien les parents que leurs enfants sur la voie divine. Conformément à ces principes, nous devons abandonner les désirs charnels ainsi que les caprices de ce bas monde et nous préparer à rendre compte le Jour du Jugement Dernier. C'est pour cela que nous sommes obligés de méditer sur plusieurs questions telles que : sur quoi utilisons-nous notre esprit ? D'où proviennent nos biens et comment les dépensons-nous ? Qu'avons-nous fait pour nos enfants ? Sommes-nous (réellement) un moyen pour les amener au Paradis ? Bref, nous devons contribuer positivement dans toutes nos actions et tous nos mouvements. Un verset coranique dit clairement à ce propos :

« Et sachez que vos biens et vos enfants ne sont qu'une épreuve et qu'àuprès d'Allah il y a une énorme récompense¹⁷. »

Un enfant doit se préparer pour l'au-delà en apprenant la religion et la Sunna du Messager d'Allah ﷺ. Il doit être de bonne moralité, car cela procure le bonheur dans ce monde d'ici-bas et dans l'au-delà. D'après les dires du Messager d'Allah ﷺ :

Après la mort d'un croyant, ses récompenses ne cessèrent pas d'augmenter. Celui-ci demanda :

- Ô Mon Seigneur ! D'où viennent ces récompenses ?

- L'enfant pieux et bienfaiteur que tu as laissé a fait l'istighfar (la demande de pardon) et la *dou'a* (l'invocation) en ta faveur¹⁸. »

Ibn 'Abbâs ؓ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« Le mort qui est dans la tombe est comparable à une personne qui est en train de se noyer dans la mer et qui a besoin d'aide. Il a besoin des invocations de son père, de sa mère, de son frère, de sa sœur et de ses vrais amis. Lorsqu'on fait une invocation (dou'a) en sa faveur, elle devient une aide précieuse de la part des vivants. Certes, Allah récompense à sa juste mesure les morts pour qui on fait des invocations. Le plus beau cadeau que les vivants puissent offrir aux morts consiste à faire l'istighfar (la demande de pardon) en leur faveur et à donner la sadaqa (l'aumône) en leurs noms¹⁹. »

Ce qui va nous sauver dans cette situation est la *sadaqa jariyah* (l'aumône perpétuelle) que nous aurons laissée dans ce bas monde. Elle constitue même notre salut dans l'au-delà. L'une de ces *sadaqa jariyah* les plus importantes est un fils pieux. Achik pacha, l'auteur d'une œuvre soufie intitulée *Garibname* pense que l'espèce humaine se perpétue de quatre manières :

1. La perpétuité de la progéniture : il s'agit des enfants d'une personne. Leur perpétuité est liée au destin, car cela peut s'arrêter un jour et nul ne sait si cette descendance sera vertueuse.

2. La perpétuité matérielle : il s'agit des actes de bienfaisance qu'une personne a accomplis en faisant usage de ses biens. Aussi longtemps que les œuvres de cette bienfaisance continueront à être utilisées, leurs auteurs recevront des récompenses pour cela.

3. La perpétuité à travers la guidance (*irchad*) : il s'agit des personnes formées par un croyant ou d'un enfant pieux laissé par un

17) Saint Coran sourate Al-Anfâl (8) verset 28.

18) Ibn Maja, Adab, I ; Ahmad, II, 509.

19) Ad-Daylami, Musnad, IV, 103/6323 ; Ali al-Muttaqi, XV, 694 /42783 ; XV, 749/42971.

parent. Cela continue aussi longtemps que les personnes formées utilisent les connaissances acquises pour former d'autres personnes.

4. La perpétuité de la science et du savoir : il s'agit des œuvres qui nourrissent les cœurs et les esprits sur la voie d'Allah ﷻ. Ce sont les œuvres les plus fructueuses et les plus permanentes. Ce sont des œuvres adressées aux interlocuteurs inconnus et qui se perpétueront jusqu'au Jour du Jugement Dernier.

Par conséquent, les parents doivent se conformer aux éléments suivants quant à l'éducation de leurs enfants :

Il est nécessaire d'être équitable envers tous les enfants afin d'éviter de faire d'eux des envieux. Il est également nécessaire de les aider à se marier au moment opportun. Les qualités recherchées chez les mariés et mariées potentiels ne doivent pas être basées sur les valeurs mondaines, mais sur la croyance et la bonne moralité.

Tout mariage qui n'est pas fondé sur les principes religieux et moraux aboutit souvent au divorce ou entraîne des afflictions qui durent toute la vie. Nous devons éloigner nos enfants des futilités, des promenades inutiles, du retour tardif à la maison et des mauvaises fréquentations. Nous devons bien les éduquer afin qu'ils puissent bien accomplir leurs devoirs

envers les enseignants, les personnes âgées, les membres de la famille, les voisins, les démunis et les personnes vulnérables. Nous devons également prier pour eux. Nous devons les encourager à rendre visite aux malades et à leur faire goûter le plaisir spirituel que l'on ressent quand on fait la *sadaqa*. Outre l'augmentation de l'enthousiasme spirituel, nous devons leur enseigner la compassion, la bravoure, le sacrifice et même le droit public contenus dans les pages de l'histoire.

Les enfants qui prennent garde à ces éléments sont d'une grande importance pour la religion, la citoyenneté et la nation. Les conquérants et les combattants sont pour ainsi dire leurs fruits.

Combien est heureuse la mère dont le Paradis est sous ses pieds ! Combien est heureux le père dont les invocations ressemblent à celles que faisait le Prophète ﷺ à l'endroit de sa communauté ! Combien sont heureux les parents qui ont si bien éduqués leurs enfants que ces derniers constituent (pour eux) une *sadaqa jariya* !

Veuille Allah le Très-Haut accorder l'Islam, l'esprit citoyen et l'amour du pays à nos enfants ! Qu'Il les protège du trouble et du malheur afin qu'eux-mêmes deviennent des *sadaqa jariyah* !

Amin !





STATUTS LIÉS À LA DÉPENDANCE DE L'HOMME ET DE LA FEMME VIS-À-VIS D'ALLAH

✦ Prof. Dr. Hasan Kâmil Yılmaz ✦

Hasan Kamil Yılmaz est Professeur Docteur en sciences islamiques et actuel Secrétaire d'État au Ministère des Affaires religieuses turques (DIYANET). Spécialiste du soufisme, il est l'auteur de nombreux articles pour divers magazines et encyclopédies, ainsi que d'une vingtaine d'ouvrages, parmi lesquels Ana hatlariyla tasavvuf ve tarikatlar (Le soufisme et les confréries spirituelles) aux éditions Ensar ; Aşıklar tabibi Aziz Mahmud Hüdayi (Aziz Mahmud Hudayi, le médecin des amoureux) aux éditions Sufi Kitap ; et de Marifetullah, Onu bilmek ve tanımak (La Marifetullah ou la connaissance d'Allah) aux éditions Erkam.]



Allah le Très-Haut a placé l'homme, Sa créature favorite, au centre de l'univers. Cette position de prédiction octroyée à l'homme remonte à l'époque d'Adam عليه السلام qui fut enlevé du paradis pour être placé sur terre. Ève (Hawa), qui fut créée pour être la compagne d'Adam dans le paradis, avait consommé le fruit défendu et poussé Adam à en consommer à son tour. Après la séparation qui s'en suivit, Adam عليه السلام et Ève se re-

trouvèrent sur terre et donnèrent naissance à l'espèce humaine.

Allah le Très-Haut explique ainsi la création d'Ève à partir du corps d'Adam :

« **Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes...¹** »

1) Saint Coran sourate an-Nisâ (4) verset 1.

Ce verset coranique montre clairement que notre Seigneur a créé un être et à partir de lui, Il a créé sa partenaire. Ce fait a donné naissance à un couple formé d'une partenaire née de l'autre. Ainsi donc, l'homme et la femme, symbolisés par Adam et Ève, ont été créés pour affronter ensemble les épreuves de la vie.

Plus tard, les hommes et les femmes commencèrent à affronter les épreuves de la vie en tant que partenaires et parfois en tant qu'adversaires. La vie de couple fut parfois agréable, parfois désagréable, parfois fusionnelle. De temps en temps, les combats qui ont entraîné la domination des uns par les autres ainsi que la recrudescence de l'injustice, ont donné naissance à l'oppression. Ceci justifie la raison pour laquelle l'histoire a été jalonnée aussi bien par la naissance des idées excluant et vilipendant les femmes que par les idées donnant une position dominante aux femmes.

L'Islam place l'homme et la femme au même pied d'égalité en ce qui concerne la compétition pour l'adoration (d'Allah).

Ainsi, le verset 35 de la sourate al-Azhâb précise les domaines dans lesquels cette compétition est possible et indique l'égalité de l'homme et de la femme à ce sujet. La cause de la révélation de ce verset est relatée de la manière suivante :

Selon une première source, les femmes du Prophète ﷺ lui auraient demandé : « Ô Messager d'Allah ! Allah parle fréquemment des hommes dans le Saint Coran. Cela signifie que nous n'avons aucune vertu qui peut y être évoquée. Nous craignons que notre ado-

ration ne soit pas acceptée. » C'est dans ce contexte que ce verset fut révélé².

Dans une autre source, quand le verset « *ses épouses sont leurs mères* (aux croyants musulmans) » de la sourate al-Azhâb ainsi que les versets commençant par l'expression « *Ô Prophète ! Dis ceci à tes épouses !* » (versets 6 à 18) furent évoqués, les femmes médinoises vinrent auprès du Prophète ﷺ et lui dirent : « Aucune révélation n'a été faite à notre sujet. » Suite à cette réaction, ce verset coranique fut révélé³ :

« Les Musulmans et Musulmanes, croyants et croyantes, obéissants et obéissantes, loyaux et loyales, endurants et endurantes, craignants et craignantes, donneurs et donneuses d'aumônes, jeûnants et jeûnantes, gardiens de leur chasteté et gardiennes, invocateurs souvent d'Allah et invocatrices : Allah a préparé pour eux un pardon et une énorme récompense⁴. »

Les dix sujets évoqués dans ce verset indiquent à quel point les hommes et les femmes sont égaux dans la compétition pour l'adoration. Ces dix sujets sont : l'Islam, la foi, la dévotion, la loyauté, l'endurance, la piété, l'aumône, le jeûne, la chasteté et (le plus important de tous) Allah ﷻ.

L'Islam est une religion qui place l'homme et la femme au même pied d'égalité. Cela est visible à travers la présence d'une sourate intitulée « les Femmes (an-Nisâ) » dans le Saint Coran. Elle présente l'égalité entre l'homme et la femme au-delà ses diffi-

« Quand un musulman réveille sa femme dans la nuit et accomplit une prière de deux ra'kat avec elle, tous deux seront inscrits parmi les invocateurs invétérés d'Allah ».



2) At-Tirmidhî, Tafsir, sourate 33 : 13.

3) Ibn Hanbal, VI, 305.

4) Saint Coran sourate, Al-Azhâb (33) verset 35.

cultés du monde physique et crée une ouverture juste vers l'univers du charme métaphysique.

Le verset coranique susmentionné s'adresse aux **musulmans** et aux **musulmanes**. Il leur demande de se soumettre aux prescriptions d'Allah ﷻ en temps de guerre et en temps de paix. Ce fait implique tous les soumis et toutes les soumises. Le sens de ce verset est le suivant : la maîtrise des instincts et désirs charnels octroie une particularité à l'être humain, ce qui permet à son entourage de trouver le salut par le biais de sa langue et de ses mains. Le musulman et la musulmane sont de ceux qui confient leurs affaires terrestres à Allah ﷻ. Grâce à leur confiance en Allah ﷻ, leur esprit n'est pas occupé par les futilités de ce bas monde.

Les croyants et croyantes : le terme *mu'min* renvoie à une personne dont l'esprit est illuminé par l'entrée de la foi dans son cœur. Cet esprit illuminé permet à l'être humain d'atteindre une position qui renforce la confiance en soi. Le terme *iman* confirme la croyance et les engagements des musulmans envers Allah ﷻ. Le *mu'min* est celui qui atteste qu'Allah est son Seigneur et que Muhammad ﷺ est Son Prophète et qui s'abstient du mensonge. Il obéit aux prescriptions d'Allah ﷻ et à la Sunna du Prophète ﷺ. En ce qui concerne ces particularités, il n'existe aucune différence entre l'homme et la femme.

Les obéissants et obéissantes : les expressions obéissants et obéissantes renvoient à l'obéissance perpétuelle des serviteurs d'Allah. En fait, il s'agit d'adorer Allah ﷻ avec enthousiasme et d'en faire l'objet de son existence. Il en ressort clairement que du point

« *Les Musulmans et Musulmanes, croyants et croyantes, obéissants et obéissantes, loyaux et loyales, endurants et endurantes, craignants et craignantes, donateurs et donneuses d'aumônes, jeûnants et jeûnantes, gardiens de leur chasteté et gardiennes, invocateurs souvent d'Allah et invocatrices : Allah a préparé pour eux un pardon et une énorme récompense.* »



de vue de la dévotion, les hommes et les femmes sont au même pied d'égalité.

Les loyaux et loyales : la loyauté renvoie à ce qui est conforme à la vérité, à l'engagement, au bon comportement et à la fidélité. Il s'agit de s'abstenir du mensonge et de l'hypocrisie. C'est une lumière spirituelle qui émerge dans le cœur d'une personne en fonction de son degré de proximité avec son Seigneur. La dépravation (engageant la détérioration de la personnalité) est un problème commun à tous.

Les endurants et endurantes : l'endurance consiste à acquérir les bons comportements en évitant les interdits et en adorant Allah ﷻ. C'est aussi la faculté de résister dans le malheur, de cesser de se plaindre et de se réfugier auprès d'Allah ﷻ par le biais des invocations.

Les craignants et craignantes : il s'agit de ceux qui se soumettent à Allah ﷻ avec leurs cœurs et leurs âmes. Il s'agit d'une soumission totale à Allah ﷻ. C'est baisser la voix lorsqu'on est en présence d'Allah ﷻ. C'est le reflet de la paix du cœur sur les organes. C'est la capacité de s'adonner à l'adoration d'Allah ﷻ au point de ne pas constater qui est à sa droite ou à sa gauche. Et tout cela ne peut s'accomplir qu'à travers des efforts spirituels.

Les donateurs et donneuses d'aumônes : dans le contexte de ce verset coranique, le bienfaiteur est une personne qui fait l'aumône parce qu'il sait que les nécessiteux ont un droit sur ses biens. L'aumône est un concept qui désigne le fait de donner une partie de ses biens en guise de *zakat* ou de *sadaqa* dans le but de se rapprocher d'Allah ﷻ. Quiconque donne au moins une petite somme d'argent par semaine en guise de *sadaqa* peut être

considéré comme un bienfaiteur (donneur) ou une bienfaitrice (donneuse). Il est certes difficile de donner. Mais le fait de partager les biens de ce bas monde avec les autres et en tirer du plaisir est une dimension qui demeure très importante.

Les **jeûnants** et **jeûnantes** : il s'agit de personnes qui s'abstiennent de tout ce qui n'est pas permis par la religion en s'éloignant de tout rapport charnel et en s'adonnant à l'adoration. Tous ceux et toutes celles qui s'abstiennent de manger, de boire et de rapports charnels font partie des jeûnants et des jeûnantes. Et quiconque accomplit le jeûne en dehors du mois de Ramadan fait partie de ce groupe.

Les **gardiens** et **gardiennes de leur chasteté** : il s'agit des hommes et des femmes qui s'abstiennent des rapports charnels illicites (*haram*) en vue de protéger leur chasteté. Ce sont des personnes qui couvrent leurs parties intimes en présence des étrangers et qui n'entretiennent des rapports charnels qu'avec leurs maris ou leurs femmes. La multiplication de l'espèce humaine par des moyens licites (*halal*) est un facteur déterminant. Généralement, les femmes sont plus critiquées à ce sujet que les hommes alors qu'en réalité les deux partagent les mêmes péchés et les mêmes responsabilités.

Les **invocateurs** et **invocatrices** d'Allah : Il s'agit des hommes et des femmes qui adorent Allah ﷻ avec leurs cœurs et leurs langues, par le rappel (*dhikr*) et tous les fragments de l'être spirituel. Il n'existe pas un lieu et un temps absolus pour pratiquer le *dhikr*. À tout moment, en tout lieu et toute condition, on ne doit oublier Allah ﷻ. Quiconque s'adonne à une science utile, à la lecture du Saint Coran ou aux invocations fait partie de ce groupe. Même ceux qui accomplissent dûment leurs cinq prières quotidiennes peuvent être considérés comme des invocateurs d'Allah ﷻ.

Un hadith dit que « *Quand un musulman réveille sa femme dans la nuit et accomplit une prière de deux ra'kat avec elle, tous deux seront inscrits parmi les invocateurs invétérés d'Allah⁵* ».

Dans un autre hadith, la question suivante fut posée au Prophète ﷺ : « Quel est l'acte le plus valable auprès d'Allah ﷻ le Jour du Jugement Dernier ? » Le Prophète ﷺ répondit : « *L'acte des hommes et des femmes qui invoquent beaucoup Allah⁶*. » Le *dhikr* dont il est question ici se résume en deux expressions : le cœur avec Allah ﷻ, la main avec les gens. Cette action empêche les salissures d'atteindre le cœur.

Cinq des dix sujets abordés dans ce verset coranique concernent les relations entre Allah ﷻ et Son serviteur. Ces cinq sujets sont : l'Islam, la foi, la dévotion, l'adoration, le rappel et le jeûne. Nous avons dit que l'homme et la femme ont les mêmes responsabilités devant Allah. Ceci prouve que ces deux êtres possèdent les mêmes qualités et détiennent les mêmes responsabilités. Parmi ces cinq choses, la loyauté, la crainte et l'endurance relèvent du domaine des épreuves auxquelles sont soumis l'homme et la femme. Quant à la chasteté et l'aumône, ce sont des responsabilités sociales nécessaires au bon fonctionnement de la société.

Les prescriptions de l'Islam décrites dans ce verset à l'endroit des musulmans et des musulmanes sont ainsi résumées. Seul le *jihâd* n'y est pas mentionné. Ce fait montre clairement que le *jihâd* est le seul sujet qui n'implique pas une égalité en matière de responsabilité et de statut entre l'homme et la femme. Il en ressort que les sujets auxquels l'Islam accorde le plus d'importance impliquent qu'il y ait égalité en matière de responsabilité entre l'homme et la femme.

5) Abû Dawûd, Tawâwû', 18 ; Muslim, Dhikr, 4 ; At-Tirmidhî, Da'wat, 4.

6) Ibn Maja, Adab, 53 ; At-Tirmidhî, Da'wat, 6 ; An-Nasa'i, Iman, 1.



VALORISER LE TEMPS DE LA JEUNESSE

Prof. Dr. Süleyman Derin

Süleyman Derin est Professeur Docteur en islamologie à l'université de Marmara (Istanbul). Sa thèse doctorale intitulée « Towards Some Paradigms of the Sufi Conception of Love: From Râbia to Ibn al-Fârid » (Les différentes compréhensions de l'amour dans la tradition soufie: de Rabia à Ibn al-Fârid) fut soutenue à l'Université de Leeds en 1999 et fut publiée aux éditions Insan. Ses travaux se concentrent principalement sur le soufisme et l'interprétation du Coran (tafsir). Il est notamment l'auteur de Kur'an-i Kerim'de Seyr-u Suluk – Ahmed Ibn Acibe'nin Tefsiri'nde (La voie « Seyr-u suluk » dans le Coran, le Tafsir de Ibn Ajibah) aux éditions Erkam ; et de İngiliz Oryantalizmi ve Tasavvuf (L'orientalisme anglais et le soufisme) aux éditions Küre.

Dans cet article, Süleyman Derin appuie son raisonnement sur des lettres de l'Imam Rabbani قدس سره Ahmed Sirhindi – dit Imam Rabbani (1564-1624) – qui est un célèbre savant (cheikh) et juriste hanafite (faqîh) indien. Maître spirituel de l'ordre sufi Naqshbandi, il fut surnommé « mujaddid alif saani » (revivificateur du second millénaire hégirien) pour ses travaux réaffirmant l'importance de la Sunna face aux nombreux mouvements hétérodoxes qui prospéraient à son époque.

Il rédigea ses Lettres (al maktubât) – collection de plus de 500 lettres dans lesquelles le cheikh transmet ses enseignements au sujet du kalâm, du fiqh et du soufisme – en 1615.



Allah nous dit dans le Saint Coran :
« Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres...¹ »

Ce verset indique que nous devons nous prémunir, nous et notre famille, de la tentation et des dépravations de notre temps. On ne peut atteindre ce noble objectif qu'en apprenant parfaitement notre religion et qu'en ayant une existence fondée sur une éducation religieuse de bonne qualité. En outre, en matière d'éducation religieuse, il est de notre devoir de doter nos jeunes de tous les savoirs nécessaires par le biais de centres d'études spécialisés. Pour ce faire, nous devons bâtir des centres spécialisés qui proposent d'étudier notre Glorieux Coran et notre religion en général, et ce, quels que soient les coûts colossaux qu'il faille engager.

L'Imam Rabbanî قدس سره, un des maîtres soufis les plus attachés à ce thème, apporte cet éclaircissement sur le caractère hautement méritoire de l'enseignement et de la propagation de la jurisprudence islamique (*fiqh*) comparativement à n'importe quelle œuvre pie :

« Soutenir et répandre ne serait-ce qu'un seul aspect de la jurisprudence islamique vaut mieux que des millions dépensés en or (ou en argent) dans le sentier d'Allah. Il s'agit ici en effet d'entreprendre une fonction particulière aux prophètes d'Allah qui sont eux-mêmes les êtres les plus vertueux de la création. Il est évident que même si d'autres personnes que les

prophètes parviennent à dépenser des millions en or dans le sentier d'Allah, les prophètes récolteront bel et bien les plus grands mérites². »

« Et pourquoi cette tâche est-elle si difficile à réussir ?

Elle est difficile parce que l'apprentissage et la propagation de la jurisprudence sont des choses indésirables pour l'âme.

De plus, l'âme se retrouve face à une objection quand il s'agit de mettre en application les injonctions de cette jurisprudence. La raison en est que ces injonctions sont incompatibles avec les désirs de l'âme.

Quand il s'agit de dépenser un bien, l'âme peut parfois y consentir. Évidemment, s'agissant de dépenser afin de soutenir la jurisprudence et la promotion de la religion, l'âme dispose d'aptitudes élevées. L'intention avec laquelle on use d'un gramme d'argent est pour l'âme similaire à l'âme qui use de milliers de grammes d'or³. »

Alors qu'il était à l'âge de l'innocence, 'Ali ؑ délivra cette sage réponse : « Quand Allah m'a créé, a-t-Il consulté mon père pour que j'agisse de même (relativement à mon attestation de foi en Allah) ! »

En fait, lorsque les musulmans (et le monde musulman de façon générale) traversent des périodes difficiles, les centres d'apprentissage subissent premièrement les effets du choc. Il est alors du devoir de tout musulman de participer au financement de ces centres quand ils rencontrent des difficultés.

Conscients de cette réalité, les rapprochés d'Allah et les soufis éclairés accordent une importance primordiale à l'éducation religieuse en déployant d'énormes efforts pour

1) Sourate At-Tahrim, 66 : 6.

2) 48ème Lettre.

3) 48ème Lettre.

bâtir des centres voués à l'enseignement de l'Islam.

Contrairement à ce que certains pensent, la spiritualité sans le recours à la science est chose impossible. L'atteinte des plus hauts états spirituels s'accomplit par ce qu'ils signifient en termes de compréhension.

C'est pour ce motif que l'Imam Rabbanî رحمه الله incite avant tout les jeunes croyants à rechercher la science :

« Ces connaissances soufies sont en vérité la connaissance de l'état. Les états résultent aussi des œuvres. C'est l'accomplissement ordonné et sincère des œuvres qui détermine l'état d'une personne et l'aboutissement de ses savoirs. L'accomplissement ordonné des œuvres n'est rendu possible qu'à travers la connaissance de celles-ci et la compréhension de la particularité de chaque œuvre. C'est également le cas pour la prière, le jeûne et les autres obligations religieuses ; de même que pour toutes les sciences qu'Allah Exalté a rendues obligatoires et auxquelles Il invite Ses serviteurs dont (notamment) les sentences à caractère jurisprudentiel, les relations humaines, le mariage, le divorce, le commerce. Ces sciences se méritent par le sacrifice de l'apprentissage et nul n'a le droit de s'en éloigner. La connaissance se situe entre deux efforts : l'effort à fournir avant d'acquiescer la science et l'effort consenti par la mise en pratique de cette science⁴.

Même si le but de l'éducation spirituelle est la mise en œuvre de tous les savoirs

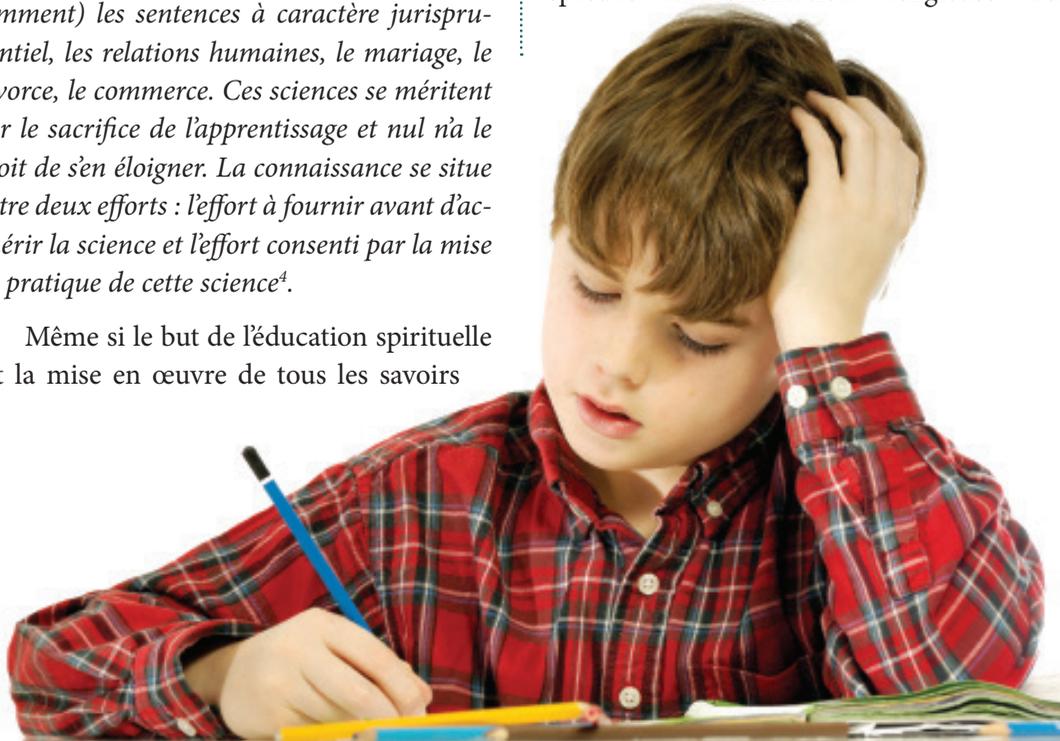
acquis, il faut être au fait que cette mise en œuvre est avant tout reliée à la connaissance du licite et de l'illicite.

Allah l'Exalté enjoint à tout chef de famille la patience en ce qui concerne l'apprentissage et l'exécution des ordres divins, car il s'agit d'un exercice de longue haleine qui en nécessite (beaucoup).

Malheureusement, la majorité des chefs de famille d'aujourd'hui ont oublié leurs responsabilités en pensant seulement s'acquiescer de celles qui sont liées à la survie de leur famille. En vérité, la subsistance est une grâce d'Allah qu'Il accorde à Ses serviteurs comme Il nous le rappelle dans le Saint Coran :

« Et commande à ta famille la Salat, et fais-la avec persévérance. Nous ne te demandons point de nourriture : c'est à Nous de te nourrir. La bonne fin est réservée à la piété⁵. »

En fait, tout comme les chefs de famille se trouvent confrontés telle une épreuve à l'orientation religieuse des



4) 49ème Lettre.

5) Sourate Ta-Ha, 20 : 132.

jeunes, ces derniers sont aussi confrontés à une telle épreuve. La raison en est qu'en matière d'éducation, la jeunesse d'aujourd'hui est beaucoup plus au fait.

Très tôt, les jeunes éprouvent de grandes difficultés à intégrer les facultés susceptibles de leur assurer un prestige temporaire. À l'inverse, l'éducation spirituelle est perçue par ces mêmes jeunes comme une perte de temps. Ce phénomène est dû parce que tant l'ego que Satan redoutent les activités éducatives qui rapprochent l'homme de son Seigneur :

« Au temps de la jeunesse, l'homme est assiégé et occupé par ses ennemis majeurs que sont l'ego et Satan. Face à cette contrainte, le moindre petit acte d'adoration effectué au temps de la jeunesse vaut autant de récompenses incalculables. Cet acte d'adoration a même plus de valeur que ceux effectués durant la vieillesse qui est une période exempte de la contrainte de ces deux facteurs antécédents. Selon la loi militaire, le moindre geste que fait un soldat face à l'adversaire est d'une portée immense. Ce même geste effectué en période de paix et de reconnaissance de l'ennemi ne peut avoir autant de valeur.

Mon enfant ! L'homme, cet être caractérisant le noyau et la conclusion de toute la création, n'a pas été créé en vue du divertissement, du manger, du boire et du sommeil, mais pour accomplir des actes de soumission et d'adoration envers son Seigneur et pour se réfugier auprès de son Seigneur et Le supplier en toute humilité tout en reconnaissant sa faiblesse...⁶ »

Au regard des temps anciens, il est sans aucun doute très difficile pour un jeune d'être attentif au rappel alors qu'il est sujet à l'amusement. Cependant, comme nous l'a indiqué l'Imam, un service accompli dans le sentier d'Allah en période de contrainte est plus mé-

ritoire que le service accompli en toute autre circonstance.

En résumé, nous retenons que les personnes âgées ne sont pas les seules concernées par cette vie d'épreuves. Les jeunes le sont aussi, c'est-à-dire ceux qui ont atteint l'âge de la puberté.

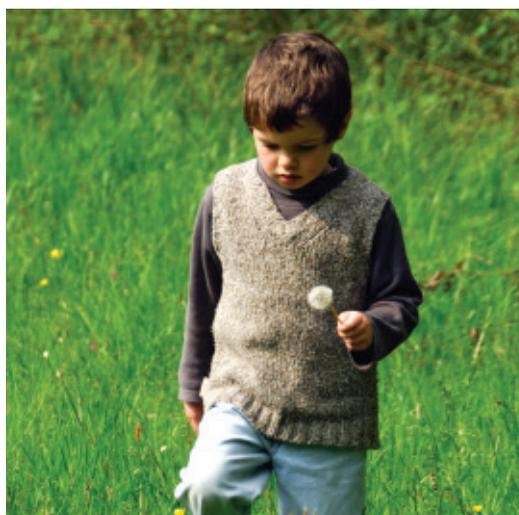
Quant à ce thème, la réponse que 'Ali ؑ donna au Prophète ﷺ pendant son attestation de foi doit aiguïser notre conscience.

Le Prophète ﷺ invita son cousin 'Ali à l'Islam mais lui conseilla auparavant de consulter son père Abû Talib à ce sujet.

Alors qu'il était à l'âge de l'innocence, 'Ali ؑ délivra cette sage réponse : *« Quand Allah m'a créé, a-t-Il consulté mon père pour que j'agisse de même (relativement à mon attestation de foi en Allah) ! »*

Veuille Allah l'Exalté accorder la réussite à nos jeunes et à nos aînés durant ces épreuves difficiles. Et dans l'expectative d'affronter ces âpres épreuves qui sont l'apanage de cette vie éphémère, veuille Allah ﷻ nous préserver de toute paresse et tout désintérêt pour ce qui a trait à la vie céleste, notamment sa préparation.

Amin.



6) 73ème Lettre.



Notre Mère Est Notre Trésor

..... Nurten Selma Çeviroğlu

L'amour d'une mère est un amour qui embrasse le monde intérieur et extérieur de l'homme... Sans cet amour, l'affection reste incomplète ; tous les types d'amour se fusionnent par l'amour d' mère. C'est le seul amour qui couvre la chair et l'os. Quand on appelle "maman", c'est un très grand cœur qui se tient devant vous... Ce cœur bat follement pour son enfant jusqu'à défier le monde entier. Une mère peut mettre fin à sa vie pour son bébé. La mère d'un enfant en danger est plus forte que les personnes les plus puissantes.

Le héros de l'amour d'une famille, c'est la mère. Elle est l'aînée de sa personnalité. Un enfant qui a de bonnes manières, un bon comportement, de bonnes caractéristiques, est toujours pieux à travers une mère pieuse. Une mère pieuse est une main talentueuse qui façonne la personnalité de son enfant. On gagne les habitudes vertueuses par elles. Par exemple, avoir une bonne morale au moyen des vertus n'est seulement possible qu'avec l'éducation maternelle. C'est pour cette raison que la mère à elle seule est une école.

La mère est une porte qui s'ouvre à la bonne moralité ; c'est un jardin qu'on obtient par les bons comportements... On récolte régulièrement dans ce jardin les fleurs suivantes : les bienfaits, la bonté, la sincérité, l'honnêteté, la bienfaisance et la propreté. Ces fleurs de vertu sont arrosées à travers toute son attention ; ces mêmes fleurs poussent, grandissent et deviennent des arbustes grâce à l'intérêt qu'elle leur accorde. Avec le temps, ces arbustes s'éparpillent et deviennent des gros arbres qui produisent des fruits. Par conséquent, la maternité ressemble exactement au métier d'un jardinier, elle demande suffisamment de soin. Les arbustes ne deviendront jamais des arbres si on ne fournit aucun soin ni effort. Pour élever un bon enfant, il est nécessaire de fournir du soin et du sacrifice. Comme le dit un proverbe : « il faut casser le noyau pour en retirer l'amande ».

L'humanité est venue au monde à travers les mères. Les bonnes mères élèvent les bonnes personnes. Avec les personnes bien élevées, la qualité de la société s'accroît et l'humanité se

hisse au sommet. Les mères offrent des cadeaux à la communauté avec les personnes dotées des bons caractères. Ainsi, on est tranquille et serein avec des personnes possédant ces personnalités dans la vie sociale. Dans ce cas, la mère est une force qui participe à l'édification de la société...

La famille existe par la mère. Si elle est optimiste, de bonne humeur et affectueuse, les enfants aussi lui ressembleront en grande proportion. Le dynamisme et l'énergie positive de la mère reflètent la gaieté et la joie à la maison. La mère est source de joie et de bonheur à la maison. Elle possède un potentiel d'amour qui ne connaît ni fin ni épuisement. Cela est inné et sacré en elle. Par cette directive, les mères sont des êtres sacrés confiés aussi à la famille, mais aussi à la communauté entière.

Le paradis est étendu aux pieds des mères. Avec ses bons et vertueux comportements, la mère est le symbole de toute chose sacrée. Elle conseille toujours la vérité à ses enfants. De par son immense expérience, elle insère en eux son amour, sa compassion, sa patience, sa résignation, sa compréhension et sa tolérance. La mère déverse l'agréable sentiment qui coule de son cœur à sa famille. Par ses comportements généreux et ses paroles douces, elle est celle qui utilise la « plus belle parole d'amour ». Pour comprendre son langage d'amour, il n'est pas nécessaire de devenir un savant. Vous comprendrez aisément par ses regards l'amour magnifique qu'elle porte à son enfant...

L'accès à tous les bienfaits mondains passe par les mères. Le moment qui nous manque le plus est une enfance passée avec la mère. Après des années, au moyen de cette directive, c'est une personnalité qui ne s'efface jamais du souvenir. Une enfance sans mère ressemble à une vie sans eau. Cette vie est très sèche, elle est même un désert. Le profond amour de la mère est le meilleur soutien pour les gens. Il y a encore l'œuvre d'une mère

dans l'éducation d'un enfant qui, devenu adulte, vit dans l'amour de la nouvelle famille qu'il fonde. Les bons foyers se construisent à travers les bonnes mères. Dans chaque bon comportement, il y a une part maternelle. On assure la sérénité et le bonheur grâce aux bonnes valeurs acquises chez la mère. Derrière chaque beauté, il y a sa main.

Les mères sont de bonnes personnes. La beauté de chaque mère équivaut à sa personnalité. Beaucoup de bienfaits sont réalisés à cause de leurs invocations bénies. L'invocation de la mère est un compagnon véridique. On gagne avec elle une vie éternelle, ne connaissant ni fin ni épuisement, c'est-à-dire le paradis.

Quel bonheur pour celui qui a eu une mère comme celle-ci...





CAUSES DES DIVORCES ET COMMENT LES RÉSOUDRE

(Problématiques liées à l'ancienneté du mariage)

..... ❧ Didar Meltem Erdem ❧

Même sans faire une analyse statistique, il suffit d'observer notre entourage pour constater au fil des ans le nombre croissant des divorces.

Voici présentement ce qui constitue l'une des raisons de l'accroissement de ce phénomène...

Il s'agit certes là d'une question attachée au destin... cependant, le croyant possède une grande part de responsabilité tant qu'il ne s'arme pas de précautions et n'agit pas en conformité avec le Coran et la Sunna.

Un noble verset coranique nous interpelle en ces termes : « **Mariez les célibataires d'entre vous...**¹ »

Mais, en dépit du fait que cette responsabilité ait un caractère social, certains types de société placent de grands obstacles quant à l'accomplissement de cette injonction.

Il y a de cela quatorze siècles, notre cher Prophète Muhammad ﷺ a attiré notre attention sur l'importance de certains sujets et nous a mis en garde sur les problématiques que nous sommes en train de vivre aujourd'hui.

Il a dit en relation avec notre sujet : « *S'il se présente à vous celui qui vous a plu par sa moralité (religieuse) et sa vertu, mariez-le. Si vous ne le faites pas, il y aura du trouble sur terre ainsi qu'un horrible ravage*². »

Parmi ceux qui souhaitent faire partie d'une nation d'universitaires, de militaires,

1) An-Nûr, 24 : 32.

2) At-Tirmidhî, 1084 ; Ibn Maja, 1967.

de carriéristes aux conditions physiques parfaites, les partisans de cette thèse prônant que « le célibat est tel un sultan » sont en croissante augmentation...

Autant dire que plus on passe du temps à rechercher pour soi un conjoint sans défaut, plus les années passent...

Les jeunes toutefois peuvent être effrayés devant les exemples négatifs que nous observons au sein de certaines familles de notre entourage.

À ce sujet, il est nécessaire que les plus âgés (adultes) se comportent de manière délicate en s'unissant et en se comportant gentiment avec les jeunes.

S'ils prennent Allah ﷻ et Son Messager ﷺ comme arbitre à tous leurs problèmes, ils auront avec l'aide d'Allah ﷻ des conseils pour les résoudre.

Dans le cas contraire, les célibataires auront un regard distant et insignifiant quant au mariage, ce qui est à même d'engendrer toutes sortes de conséquences plus ou moins négatives.

Afin de se conformer à l'esprit de l'Islam et aux conseils relatifs au mariage que le Messager d'Allah ﷺ a enjoins à sa communauté, il convient donc au musulman de se débarrasser de tout mode de vie individualiste qui ne lui sied d'ailleurs pas. Certes, la perspective de fonder une famille n'est pas chose aisée, mais il en va de même pour toute action pieuse.

Retarder le mariage, c'est engendrer d'autres problèmes. Fonder un foyer et s'adapter à une vie nouvelle après un temps plus ou moins long de célibat peut s'avérer difficile. D'autre part, le fait de renoncer au célibat permet d'apprécier la valeur de la vie en famille et particulièrement la vie de couple. Cependant, des ajustements sont nécessaires en cas de conflit pour que les deux parties renoncent à certaines libertés qu'elles se sont arrogées quant aux responsabilités familiales.

Après avoir côtoyé pendant des années des personnes de même sexe, il faut fournir encore un effort supplémentaire, au-delà même de la normale, pour établir une communication et mettre en exergue la délicatesse et l'empathie envers la personne du sexe opposé. Ainsi donc, s'il est préparé et tolérant, use de patience et de circonstance, le musulman ne tardera pas à trouver une solution à toute peine.

En fin de compte, les parents et les jeunes doivent éviter de retarder le mariage en usant de certains prétextes comme par exemple le dicton suivant : « Il est difficile de choisir entre deux imperfections ». C'est pour protéger nos yeux des choses illicites qui sont légion dans la société et accomplir la moitié de notre religion que le mariage doit être à l'ordre du jour dans nos vies.

Le Prophète ﷺ nous interpelle ainsi : (D'après Anas رضي الله عنه) : « *Lorsque le serviteur (d'Allah) se marie, il a certes complété la moitié de sa religion, alors qu'il craigne Allah pour l'autre moitié*³. »

Après avoir pris nos précautions et initiatives, avec résignation, laissons à Allah ﷻ ce qui en résulte.

En parlant d'initiative, concernant l'écart entre générations, les parents ne doivent pas imposer un mariage non consenti, ce qui serait pour le jeune un déplaisir. Si tel était le cas, leur rôle d'éclairer et de conseiller ferait place à celui d'oppresseur. La démonstration de toute influence contraire ouvrirait en conséquence la voie vers la plus pure probabilité.

Veuille notre Seigneur accorder la clairvoyance aux parents et aux jeunes afin de leur permettre de prendre les décisions appropriées ; les finalités sublimes supplantant les préoccupations mondaines. Qu'Il veuille augmenter le nombre de foyers fondés selon la Sunna et leur accorder la sérénité.

3) At-Tabarâni, Al-Mu'jam Al-Awsat, 7643.

TRANSMETTRE LA FOI À NOS ENFANTS

Fatma Hale Sağim

Dans le verset 6 de la sourate At-Tahrîm (l'interdiction), Allah le Très-Haut nous enjoint à protéger notre famille de la façon suivante :

« Ô vous qui avez cru! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres. »

Abdulhamid Al-Ghazzali قدس سره commente ce verset de la manière suivante :

« Ce verset renvoie à l'exigence d'éduquer son enfant, d'embellir son comportement et son éthique, de le protéger des mauvaises fréquentations, de lui enseigner les obligations religieuses, de ne pas l'habituer à manger par envie ou encore de le prévenir contre une vie de luxe et de confort. »

De sa naissance jusqu'à l'âge de six/sept ans, le cerveau de l'enfant enregistre toutes les informations qui lui parviennent, bonnes ou mauvaises, par le biais de son subconscient. Le subconscient est le lieu de formation du caractère de l'enfant, sa « boîte noire ». Cette période de formation du caractère est déterminante tant elle influence la personne tout au long de sa vie.

Durant cette période, les parents doivent vérifier que l'enfant accepte bien les principes essentiels de la foi. Cette étape est en effet importante pour pouvoir lui transmettre par

la suite une bonne compréhension de l'Être supérieur, de la réalité métaphysique. Dans le cas contraire, l'enfant sera plus susceptible de rencontrer des problèmes psychologiques tels que l'inquiétude, le renfermement sur soi, les comportements traumatiques...

Si durant cette période les parents parviennent à délivrer une éducation religieuse adaptée à l'enfant, qui prenne en compte son propre développement personnel et cognitif, il sera alors facile pour ce dernier de prendre ses responsabilités religieuses à l'adolescence. Dans le cas contraire, l'adolescence sera pour lui synonyme de difficultés et de doutes, particulièrement en ce qui concerne la foi.



À la petite enfance, l'enfant est curieux du fait religieux sans pouvoir pourtant en comprendre tous les ressorts. Il découvre le monde à travers ses cinq sens mais ne peut développer des pensées abstraites. C'est une période propice à l'inspiration et à l'imitation.

À l'âge de quatre ans, l'enfant assimile tout ce que ses parents lui chuchotent à l'oreille et essaie de vivre la religion telle que lui ont inspirée sa mère et son père.

Avant cela, l'enfant est passé à partir de l'âge de trois ans par ce qu'on appelle « l'âge

de la contestation » dans lequel il commence à s'exprimer. Il est alors déséquilibré, négatif, indécis et râleur. Il n'écoute pas les grands et fait l'inverse de ce qu'on lui dit. Il s'énerve lorsqu'on le restreint, refuse l'aide de son entourage, essaie d'effectuer des tâches tout seul. Si les parents s'obstinent à enseigner par la force les principes de fond de la religion ou les actes d'adoration à l'enfant, il risque de rencontrer dans les années suivantes des problèmes liés aux idées fixes, à une crise de l'âme et à une résistance à la foi et à la pratique religieuse.

Ainsi, les parents ne doivent pas forcer les enfants à s'engager dans des activités religieuses sans leur consentement. Passé l'âge de trois ans, une période plus tranquille commence. L'enfant apprend à agir de façon plus équilibrée. Son système nerveux n'étant pas encore totalement développé, les parents doivent éviter de lui faire mémoriser de longues invocations et versets. Cette période est plutôt celle de l'apprentissage par mimétisme (*taqlid*) des parents. La prière doit donc être enseignée à travers cette méthode, en invitant l'enfant à nous suivre dans l'acte d'adora-

tion, tel un jeu. Cependant, il est important de ne pas tomber dans l'excès en forçant l'enfant à nous accompagner systématiquement au risque de lui faire détester la prière.

L'âge de quatre ans est une période dans laquelle l'enfant recherche constamment et est curieux de toute chose. Il veut tout apprendre. Ce qu'il écoute l'impacte alors énormément. La période entre quatre et cinq ans est propice à l'écoute ou à la lecture de récits religieux. Les parents doivent entretenir l'intérêt de l'enfant en étant ouverts aux questions et aux discussions autour de ces mêmes histoires. Par ce biais, l'enfant en retient le contenu et les sagesses qui s'y trouvent. Ainsi, les parents peuvent transmettre la foi

à leur enfant de façon pédagogique et douce.

**« Seigneur!
Fais de nous Tes
Soumis, et de notre des-
cendance une communauté
soumise à Toi. Et montre-nous
nos rites et accepte de nous le
repentir. Car c'est Toi certes
l'Accueillant au repentir, le
Miséricordieux. »**

L'âge de cinq ans constitue le point d'orgue de l'enfance. Cet âge est parfois même surnommé l'« âge d'or ». L'enfant est alors disposé aux actes d'adoration et à l'amour du divin. Il peut de façon propice assimiler les principes de la foi et les compréhensions religieuses de base. L'enfant commence aussi à penser de façon rationnelle.

À partir de cinq-six ans, les parents doivent écouter attentivement les questions de leur enfant et en maîtriser les réponses (quitte à devoir faire des recherches approfondies) tant il est prêt à assimiler les réponses qui lui sont faites. Ces dernières doivent aussi être adaptées à son niveau de compréhension. Le Messager d'Allah ﷺ nous dit d'ailleurs: « Parler aux gens selon leur entendement (compréhension des choses). »

De plus, tous les pédagogues sont unanimes sur le fait que la période entre six et sept ans n'est pas une période propice à l'apprentissage et à la mémorisation, mais plutôt

à celle de la transmission de l'amour et de l'appropriation de soi.

Dans cette période fondamentale où l'enfant ne va pas encore à l'école, la responsabilité de l'enseignement religieux revient entièrement aux parents. Les parents ne doivent pas remettre cette action à plus tard en voulant transmettre leur responsabilité à d'autres. Le Coran nous demande clairement d'offrir à l'enfant un enseignement complet à l'enfant qui lui permette de se développer intellectuellement et d'apprendre les bases de la vie en société et de la sagesse. À travers l'exemple de Luqman عليه السلام, Allah le très-Haut nous transmet le précepte suivant :

« Ô mon enfant, fût-ce le poids d'un grain de moutarde, au fond d'un rocher, ou dans les cieux ou dans la terre, Allah le fera venir. Allah est infiniment Doux et Parfaitement Connaisseur. ¹ »

Dans ce verset, c'est avec tact que Luqman عليه السلام distille la conception d'Allah ﷻ à son fils.

Lorsque les enfants commençaient à pouvoir courir, le Prophète ﷺ leur enseignait la foi en Allah ﷻ et l'attestation d'unicité : Il leur faisait ainsi comprendre que leur vie spirituelle et matérielle reposaient sur la foi en Allah ﷻ. Ainsi, il est bon de commencer l'enseignement religieux de l'enfant par l'explication de la foi en Allah ﷻ. C'est le centre de l'enseignement vers lequel tous les autres savoirs convergeront par la suite. Après que l'enfant ait appris le mot « Allah », nous devons lui donner le goût de l'invocation (*dou'a*) et de se retourner vers Lui. Le Prophète ﷺ transmet un jour à un des enfants de 'Abbas ibn 'Abd al-Muttalib le verset 111 de la sourate Isra :

« Et dis : «Louange à Allah qui ne S'est jamais attribué d'enfant, qui n'a point d'associé en la royauté et qui n'a jamais eu de

protecteur de l'humiliation «. Et proclame hautement Sa grandeur. »

Il lui répéta ce verset sept fois.

Une autre fois, il enseigna aux Compagnons رضي الله عنهم que le premier mot qu'ils devaient transmettre à leurs enfants n'était autre que la chahada « *Lâ ilâha illâllah* ».

Le Prophète ﷺ porte ainsi notre attention sur une transmission consciente et ludique de la notion d'Allah ﷻ. De fait, entre l'âge de quatre-six ans, l'enfant pose beaucoup de questions sur l'univers et la nature d'Allah ﷻ. Une étude intéressante a été réalisée en Belgique afin de mieux comprendre la foi chez les enfants catholiques belges. Trois périodes ressortent :

Jusqu'à l'âge de trois ans, les enfants perçoivent Dieu comme un objet, une existence matérielle. De trois à quatre ans, ils commencent à comprendre Dieu comme une existence sur-humaine. Dieu est alors une existence qui vit loin de leur famille, dans les cieux, sur des nuages et qui prend soin d'eux. Ce n'est qu'à l'âge de quatre-six ans, que les enfants perçoivent Dieu avec Ses attributs divins.

De même, lorsque l'enfant évoque Allah ﷻ en employant des termes ou attributs proprement humains, il est inutile de les reprendre et de leur dire que cela est un péché. Il ne s'agit là que de mots passagers qui correspondent à la compréhension moyenne d'un enfant de son âge. Une autre étude réalisée cette fois-ci à Istanbul en 1993 sur 44 enfants montre que les enfants non encore scolarisés croient en Allah ﷻ comme un ami aimant. C'est même la thèse du psychanalyste humaniste américain Erich Fromm qui relevait les similitudes entre l'amour d'Allah ﷻ et l'amour de la mère :

« L'amour de la mère est sans condition, il est protecteur et enveloppant. C'est parce qu'il est sans condition que nul ne peut le contrôler voire l'influencer. L'existence de

1) Saint Coran, sourate Luqman, verset 16.

cet amour offre un sentiment de bonheur incommensurable à ceux qui le reçoivent. Quant à ceux qui en sont privés, ils sont tourmentés par la tristesse et le sentiment d'abandon. La mère aime ses enfants simplement par ce qu'ils « sont » et non pas parce qu'ils possèdent telle ou telle qualité. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas d'équivalent à l'amour de la mère. Or, dans l'amour d'Allah ﷻ, nous retrouvons cette confiance absolue. « Que je sois faible, que je commette des péchés, Il ne cessera pas de m'aimer. Quoiqu'il m'arrive dans ma vie, Il me sauvera et me pardonnera. Mon amour pour Lui et Son amour pour moi sont inséparables. »

Pour tous ceux qui souhaitent accompagner leurs enfants dans leur développement intellectuel, la compréhension d'Allah ﷻ ne doit pas être le centre de la discorde, de la peur et de la censure, mais au contraire le centre de l'amour. Cela passe par l'explication qu'Allah ﷻ, le Créateur de toutes les créatures, aime, protège, nourrit, embellit, récompense le bien par le bien et pardonne le mal des hommes et des femmes et en particulier des enfants.

Allah ﷻ doit être l'objet de l'amour de la part de l'enfant. Or, dès lors que les parents utilisent la notion d'Allah ﷻ en des termes négatifs (tels que le feu, Sa colère...) afin de reprendre l'enfant qui ne les écoute pas, cela entraîne un chamboulement important dans le sentiment de sécurité de ce dernier. Ce type de comportement de la part des parents peut être la cause de l'angoisse chez l'enfant et de nombre de problèmes psychologiques.

Quand j'étais enfant, les coupures d'électricité étaient fréquentes à la maison. On allumait alors les ampoules de gaz. Nous avions peur de toutes les pièces obscures. Notre grand-mère se servait de cette peur pour nous reprendre lorsque l'on faisait des bêtises:

« La tombe, disait-elle, est elle aussi obscure, semé de serpent et de mille-pattes ! Que ferez-vous dans la tombe ! »

Elle ne se rendait pas compte que ses paroles constituaient mes plus sombres cauchemars. Pendant des années, la mort ne fut qu'une chose effrayante dans mon esprit. Ici encore, l'oeuvre du subconscient.

L'au-delà étant un sujet difficile à expliquer à l'enfant, nous devons être conscien- cieux dans nos propos et très attentifs à la réaction de l'enfant. L'enfer est aussi un sujet qui accroît l'angoisse chez l'enfant et qui n'est donc pas nécessaire d'approfondir. De même, parler du paradis de façon exagérée peut développer chez l'enfant l'envie de le rejoindre sans plus attendre. Un jour, nous soutenions un enfant qui avait perdu un ami cher : « - Il est entré au Paradis, il t'attend là-haut ! »... Loin de l'apaiser, il voulait plutôt le rejoindre!

Ainsi donc, nous comprenons de ma- nière générale que tout enseignement ou in- formation transmise à l'enfant participe à la formation de sa vision du monde, de sa com-



préhension de la vie. Raison pour laquelle nous devons être très consciencieux dans la façon dont nous éclaircissons le terme de « péché ». À aucun moment nous ne devons prendre l'exemple de l'enfant. À aucun moment il ne doit penser que les bêtises enfantines sont des occasions de commettre des péchés.

De même, lorsque l'on souhaite transmettre à l'enfant la foi aux anges, lui dire que ces derniers le suivent à tout moment, dans ses bonnes comme dans ses mauvaises actions, cela tourmente l'enfant. Il ne perçoit pas l'accompagnement des anges comme quelque chose de rassurant. La plus grande délicatesse est de rigueur lorsqu'on explique que les anges se trouvent à notre épaule droite et gauche, inscrivant nos bonnes et mauvaises actions. Une collègue m'expliqua un jour :

Il y avait un enfant sociable, souriant et joueur qui du jour au lendemain se renferma sur lui-même. Il ne parlait plus, marchait lentement en baissant les épaules. Ses parents essayèrent de lui parler, de comprendre son malaise, sans résultat. Ils décidèrent d'aller consulter un psychologue. Après plusieurs visites, ce dernier leur conseilla de faire venir du village un cousin que l'enfant appréciait tout particulièrement. Cependant, après plusieurs jours passés ensemble, l'état de l'enfant était toujours le même. La mère commença à perdre patience et cria sur lui:

« Qu'est-ce qu'il t'arrive ! N'aimes-tu pas ton cousin! Il veut jouer avec toi et toi tu ne t'y intéresses même pas! Lève-toi, fais quelque chose! ». Son enfant lui répondit:

« Non, je ne peux pas bouger. Si je me lève et que je fais des bêtises l'ange qui se trouve à ma gauche les écrira... Tout ce temps où j'ai fait des bêtises, l'ange les écrivait... j'ai peur de faire le moindre mouvement. »

Cet exemple révèle un risque particulier dans l'éducation de l'enfant : celui d'un enseignement religieux inapproprié, inadapté à

son niveau de compréhension. Or, la sagesse serait de prendre en compte la singularité de chaque enfant afin de leur transmettre une éducation sur mesure.

Une autre erreur fréquente est d'identifier devant l'enfant les personnes qui prient et qui jeûnent comme les seules « bonnes personnes ». Ce raccourci peut engendrer confusions et incompréhensions dans son approche de la société et des autres. Si l'on veut transmettre à l'enfant que les personnes qui prient sont de bonnes personnes, il est aussi nécessaire de leur faire comprendre que le mal et le danger peuvent venir d'elles. Les mots sont très importants et l'enfant accepte tout ce qu'il entend sans exception. Laisser penser à l'enfant que toute personne qui prie est pure de mauvaises intentions, c'est laisser la porte ouverte à toute personne mal intentionnée qui voudrait abuser de l'enfant (en jouant sur sa naïveté).

Le maître mot est donc « pédagogie ». La transmission de l'enseignement religieux doit être précédée d'un temps de jeu, d'amusement et de repos ; le message doit être quant à lui court, clair et précis. Ainsi, l'enfant peut assimiler les informations transmises.

De l'âge de quatre à six ans, les enfants copient le comportement de leur papa et de leur maman. Il est très important de prier et de faire des invocations à leurs côtés. Ces derniers les regardent, les examinent et finissent par les suivre dans leurs mouvements. Le plus important dans la transmission de la pratique religieuse (*'ibada*) reste l'exemple des adultes et une atmosphère sentimentale forte au sein du foyer. À l'inverse, expliquer aux enfants les conditions de la prière dans le détail risque de les fatiguer et de les dégoûter de ce culte. Mieux vaut leur montrer – par l'exemple – comment prier et faire les ablutions. Ainsi, il est conseillé de prier ensemble avec l'enfant sans pour autant le forcer. S'il est bon de parler des bienfaits de la prière en leur présence, il est préférable de ne pas insister sur ses règles, codes et formes.

En Europe, il existe une méthode intéressante pour habituer les enfants à l'église. Dans la semaine, le père de famille donne au prêtre le jouet préféré de l'enfant. Quand toute la famille se retrouve à l'église le dimanche, le prêtre rend le jouet à l'enfant et lui dit : « Mon enfant, j'ai cru entendre que tu aimais beaucoup ce jouet. Prend-le donc, il t'appartient ». En conséquence, la relation entre l'enfant et l'église se renforce naturellement, par amour.

Celui qui a vécu auprès du Prophète ﷺ jusqu'à l'âge de 13 ans, Abdullah Ibn Abbasؓ rapporte la scène suivante :

« Un jour, le Prophète ﷺ monta sur son chameau et me prit avec lui. Il me dit :

« Mon enfant ! Je vais t'enseigner quelque chose. Souviens-toi d'Allah, si tu veux qu'Allah se souvienne de toi. Souviens-toi d'Allah, si tu veux toujours Le trouver auprès de toi. Quand tu souhaites quelque chose, tourne-toi vers Allah. Si tu es dans le besoin, demande l'aide d'Allah. Sache que tous les hommes peuvent se réunir afin de t'aider, si ceci n'est pas inscrit dans les desseins d'Allah, ils ne pourront jamais te venir en aide. De même, tous les hommes peuvent se réunir afin de te nuire, si ceci n'est pas inscrit dans les desseins d'Allah, ils ne pourront jamais te faire du tort. À ce sujet, les plumes (qalam-s) ont été posées, et l'encre des écrits est sèche². »

Le Prophète ﷺ demande à ce que l'on amène les enfants à la mosquée, que ce soit lors des cinq prières quotidiennes, de la prière du vendredi ou celles des fêtes. Il insiste aussi sur le jeûne de toute la famille – enfants y compris – lors du jour de l'Achoura, comme moyen de souder la foi et le sentiment d'union chez l'enfant.

2) At-Tirmidhi, Sifatu'l-qiyama, 59; Ibn Hanbal, I, 293. À ce sujet, les plumes (qalam-s) ont été posées, et l'encre des écrits est sèche²: en d'autres termes, le destin a été décrété par Allah ﷻ et nul ne peut le changer.

En Islam, l'éducation n'est pas restreinte aux murs de l'école, ou à la maison, ou même à une mission bien déterminée (la réussite au sein du marché du travail par exemple).

L'éducation est au contraire perçue comme la feuille de route qui accompagnera l'enfant tout au long de sa vie.

Ne sous-estimons pas l'enfant ! L'enseignement religieux transmis lors de son enfance impacte directement le développement de sa conscience. Ainsi, pas à pas, l'enfant apprend à connaître son être intérieur.

Le Prophète ﷺ nous enseigne à ce sujet :

« Quiconque à un enfant, doit se comporter avec lui en enfant³. »

Ce hadith éclaire une vérité concernant la psychologie de l'enfant : il est à la fois plus facile et plus efficace de transmettre le savoir à l'enfant après un temps de jeu et d'amusement.

N'oublions pas que l'invocation est le soutien le plus efficace des parents dans l'éducation de leurs enfants. Ne pas rompre le lien avec Allah ﷻ et se remémorer constamment Ses versets sont les fondements d'une bonne pédagogie. Par conséquent, les parents peuvent invoquer Allah ﷻ pour leurs enfants à travers de nombreux versets tels que:

« Notre Seigneur ! Fais de nous Tes Soumis, et de notre descendance une communauté soumise à Toi. Et montre-nous nos rites et accepte de nous le repentir. Car c'est Toi certes l'Accueillant au repentir, le Miséricordieux⁴. »

«... et qui disent : «Seigneur, donne-nous, en nos épouses et nos descendants, la joie des yeux, et fais de nous un guide pour les pieux⁵. »

3) Daylamî, III, 513.

4) Sainr Coran sourate al Baqara -la vache-(2) verset 128.

5) Saint Coran sourate al Furqan - le discernement - (25) verset 74.

NE NÉGLIGE PAS L'ÉDUCATION DE TON ENFANT !



Şefika Meriç



Les biens et les enfants sont l'ornement de la vie de ce monde . »

Ce verset est un rappel profond sur la nature de l'homme (fitra) : son cœur s'oriente naturellement vers les occupations mondaines, notamment les biens et les enfants.

Cependant loin d'être une source d'oubli (ghafla) d'Allah ﷻ les enfants sont avant tout une amanah pour leurs parents, une source de bonheur, un espoir pour le futur, une existence précieuse comme il n'en existe nulle autre. Les enfants sont des amanah divines, qui font resurgir au sein de la femme et de l'homme le sublime sentiment maternel et paternel.

S'il est vrai que l'homme et la femme constituent déjà une amanah l'un pour l'autre – ils se recommandent le bien et se prémunissent du mal – les enfants le sont à un niveau plus élevé encore. Ils sont à la fois un cadeau divin et une lourde responsabilité. Ils sont une épreuve. De la même façon que nous ressentons de la joie et de l'apaisement en leur présence, ils peuvent être la cause de nos soucis et de nos inquiétudes. C'est la raison pour laquelle tout croyant prie et multiplie les efforts pour que chacun de ses enfants acquièrent la piété (sâlih) et la sincérité (sâdik) en religion.

En tant que parents, nous sommes les premiers responsables de la qualité de l'éducation de nos enfants. Quelles que soient les failles que l'on peut rencontrer au sein du système scolaire (un professeur, la direction, une matière spécifique etc.), ces dernières ne doivent en aucun cas constituer une excuse à notre négligence vis-à-vis de l'éducation de nos enfants. L'école ne fait que préparer les enfants aux codes et savoirs utiles au sein de la société ; néanmoins la véritable éducation de l'enfant se réalise à la maison à travers

l'exemple parental. Les parents doivent être le refuge de l'enfant, sa citadelle, contre tous les dangers qu'il peut rencontrer, que ce soit à l'école, dans le quartier, parmi ses fréquentations, via les nouvelles technologies etc.

De la même façon que nous nous battons pour offrir à nos enfants la possibilité d'étudier dans les meilleures écoles afin qu'ils disposent d'un bon travail et de bonnes conditions de vie, nous devons multiplier les efforts afin de leur garantir un bel avenir spirituel. Si nous nous montrons exigeants avec nos enfants lorsqu'il s'agit du bulletin scolaire, nous devons aussi faire preuve de scrupules lorsqu'il s'agit de l'enseignement coranique et islamique.

Chacun des parents doit être perçu par leurs enfants comme une véritable « école », c'est-à-dire comme la source première de l'éducation et du savoir. Ici, la plus grande responsabilité revient au père de famille. Le père est la personne qui doit veiller à la bonne coordination de tous les membres de la famille. Il n'est pas seul, il dispose bien sûr du soutien de sa femme et de l'amour de ses enfants. Un comportement irresponsable du père entraîne automatiquement troubles et déséquilibres chez la femme et oisiveté chez tous les autres membres de la famille. En particulier, le manque d'amour parental vis-à-vis des enfants engendre des complications comportementales et psychologiques chez l'enfant. Le père doit ainsi garantir un environnement serein dans le foyer ; la mère doit quant à elle être une source de refuge et de miséricorde pour ses enfants.

Ces éléments doivent constituer la base de l'éducation au sein du foyer. Or, l'éducation est un véritable travail qui doit être alimenté par une conscience collective partagée par toute la famille. De la même façon que chaque enfant se rend quotidiennement à l'école, il est nécessaire que chacun d'eux suive un enseignement religieux régulier. Par exemple, tout enfant doit apprendre le

Coran, avoir une relation quotidienne avec le Livre sacré. Ainsi, les membres de la famille qui ont mémorisé le Coran assistent ceux qui l'apprennent, les grands accompagnent les petits, chacun s'entraînant dans cette sublime tâche. De même, les parents doivent inviter l'enfant à prier à partir de l'âge de sept ans. Lorsque le père ne peut pas aller à la mosquée, il doit mener la prière en groupe à la maison et y inviter ses enfants. Il ne doit pas hésiter à leur faire mémoriser des hadiths courts et leur raconter des histoires liées au Prophète ﷺ.

Mais l'un des points les plus sensibles au sein du foyer reste la télévision. Les parents doivent protéger leurs enfants des contenus négatifs, violents et malsains qui se trouvent tout particulièrement dans les séries télévisées et certains talk-shows. Le mieux reste de ne pas avoir de télévision chez soi. Nombreux sont en effet les programmes qui tiennent l'enfant loin des valeurs morales et religieuses. L'enfant, dont l'esprit critique n'est pas encore formé et qui accepte facilement ce qu'on lui dit, se trouve très vite influencé par ce qu'il regarde. Après plusieurs années passées devant le petit écran, son caractère et son identité finissent par être façonnés par ces programmes et non par l'éducation initialement voulue par ses parents.

La mère est un exemple, en particulier pour ses filles. Ces dernières voient généralement en leur père la figure de la sécurité et de l'assurance, et en leur mère un modèle en toutes circonstances. Pour cette raison, la mère doit faire attention à la façon dont elle s'habille – que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison – et à la façon dont elle parle (de ne pas être une « mauvaise langue »).

La mère doit faire en sorte de tenir ses enfants le plus éloigné possible des travers de la culture capitaliste mondialisée (qui fait le culte de l'ego, du matériel et de la sexualité). Notre Seigneur a créé l'être humain tel un joyau précieux, pur et innocent. Dans ce



cadre, l'enfant qui est pur de tout péché est une amanah revenant aux parents, sublime bien que lourde en termes de responsabilité.

En effet, par nature, l'homme a la capacité de s'orienter vers le bien comme vers le mal. Ainsi, qu'importe la croyance et la culture qu'on inculque à l'enfant, ce dernier se dirigera vers elles. Son cœur, son cerveau, son esprit, son âme se nourriront d'elles.

D'ailleurs, si le Coran insiste sur le « miracle » de la vie, il souligne dans le même temps la responsabilité qui l'accompagne :

« Et Allah vous a fait sortir des ventres de vos mères, dénués de tout savoir, et vous a donné l'ouïe, les yeux et les cœurs (l'intelligence), afin que vous soyez reconnaissants. »¹

« Ô vous qui avez cru! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres... »²

De même, le Messager d'Allah ﷺ insiste sur l'importance de l'éducation :

« Un père n'a pas de meilleur héritage à transmettre à ses enfants qu'un bon comportement et une moralité élevée . »³

« Faites des cadeaux à vos enfants et offrez-leur une belle éducation . »⁴

En conclusion, les parents n'ont aucune excuse pour ne pas participer pleinement à l'éducation de leurs enfants.

Ces derniers sont une amanah d'Allah ﷻ, que les parents doivent préserver et protéger. Enfin, une descendance bien éduquée est source de paix et de prospérité pour la société dans son ensemble. En somme, il s'agit de vivre pleinement notre foi afin de pouvoir la transmettre à nos enfants.

1) Saint Coran sourate An Nahl (16) verset 78
2) Saint Coran sourate At Tahrim (66) verset 6

3) At-Tirmidhi Birr 33
4) Ibn Majah Adhab 3



INTRODUCTION À LA CIVILISATION MUSULMANE (V)

Pr. Mustayeen Ahmed Khan

X^{ème} siècle : première moitié

1000. Début de la confrontation entre les Ghaznavides et les Seldjoukides. Les Seldjoukides, dynastie musulmane du XI^{ème} et XIII^{ème} siècle descendant du chef de tribu Seldjouk, étaient originellement des Turcomans d'Asie Centrale.

1000-1024. Le Sultan Mahmûd Ghaznavide (m.1030) conquiert Peshawar, continue l'invasion de l'Inde, remporte une victoire sur une coalition d'Hindous et met à sac leur ville sainte de Mathura (Muttra),

ainsi que la ville de Somnath avec son temple renommé.

1015-1152. Règne de la dynastie Hamadide au Maghreb Central (Algérie actuelle).

1030. L'armée Ghaznavide est vaincue par les Seldjoukides.

1030-1050. L'est puis l'ouest de la Perse sont conquis par les Seldjoukides, qui remportent également des victoires en Syrie et en Asie Mineure.

Les Acteurs

Théologie et jurisprudence

· Le traditionniste Al-Hakîm An-Nishapurî (m.1014) qui dans son livre *Mus-tadrak* (Connaissance) a apporté des corrections au *Çahîh* de l'Imâm Al-Boukhârî.

· Le théologien Shaykh Al-Mufid (m.1023) dont l'œuvre principale *Kitâb al-Ir-shâd* (Livre des Directives) retrace l'histoire des douze Imâms des Shiites Duodécimains (*Imâmiya*).

· Le grammairien et théologien de l'école asharite, Abû Mançûr Ibn Tahir 'Abd Al-Qahhâr Al-Baghdâdî (m.1037) dont les œuvres principales sont *Kitâb Uçûl ad-Dîn* (Livre des Fondements de la Religion) et *Farq bayn al-Firâq* (Différence entre les Sectes). Avec ses travaux sur la théorie des nombres, il fut également un arithméticien de grande renommée. Dans son chef d'œuvre *At-Takmilâ fi Hisâb* (Le Parfait en Arithmétique), **il montre que 945 est le plus petit nombre abondant impair – un résultat que l'on attribue au mathématicien Claude Gaspar Bachet (m.1638) !**¹

· Le politicien, juriconsulte et *faqîh* (juriste de la loi islamique) shafi'ite 'Alî Ibn Muhammad Abû Al-Hasan Al-Mawardî de Baçra (m.1058). son travail de renommée mondiale *Akhâm as-Sultâniyya* (Les Décrets Royaux) a été traduit dans plusieurs langues ; il est également l'auteur du fameux *kitâb Adâb Dîn wa Dunyâ* (Bonnes Manières dans le Monde Spirituel et Matériel).

· Le théologien soufi renommé Abû Al-Hasan Al-Qazwîni (m.1050), qui était un des hommes de Baghdâd les plus vénérés de son temps.

· Le philosophe mutazilite, juriste et théologien 'Abd Al-Jabbâr Ibn Ahmad Ham-

dânî. On le surnomme également *Qâdî al-Qudâ* (Le Juge des Juges) pour son irréprochable intégrité.

Science et technologie

· Le mathématicien Abû Sa'id Ahmad Ibn Muhammad As-Sijzî (du Séistan, Sijistân) en Iran (m.1020), qui a travaillé sur les problèmes de sections coniques et sur la trisection d'un angle. Il a observé qu'un corps lourd ne tombe pas sur la terre selon une ligne perpendiculaire, ce qui lui a permis de tirer la conclusion des deux mouvements de la matière : linéaire et circulaire. Ainsi, il est **le précurseur de la théorie de la rotation de la terre !** Ses travaux sont mentionnés par son collègue contemporain et ami, Al-Birûnî.

· Le grand mathématicien de la famille Banû 'Irâq, Abû Nasr Mançûr Ibn 'Alî Ibn 'Irâq (m.1036). il fut disciple d'Abû Al-Wafâ' Al-Buzajânî et maître d'Al-Birûnî.

· Le mathématicien, astronome, physicien, géographe, historien et médecin Abû Rayhân Muhammad Ibn Ahmad *alias* Al-Birûnî, latinisé en Aliboron (m.1048/1050). Originaire de Khiva dans le Khwarezm, il est allé en Inde avec le Sultan Mahmûd Ghaznavide, a appris le sanscrit et a traduit les sciences indiennes en arabe et persan. Il a laissé une excellente description historique de l'Inde dans son livre *Târîkh al-Hind* (Histoire de l'Inde). Il a réalisé de nouvelles tables trigonométriques et a dédié son œuvre mathématique, *Qânûn al-Mas'ûdî*, au Sultan Mas'ûd de Ghazna. Grand expérimentateur, il a déterminé de manière très précise les masses volumiques de 18 pierres précieuses et métaux sans l'aide d'instruments de précision et a construit une maquette mobile représentant les mouvements des corps célestes. Enfin et surtout, **cinq siècles avant Copernic, il a conçu la théorie selon laquelle la Terre tourne sur son axe tout en**

1) Cf. Histoire des Mathématiques, École des Mathématiques et Statistiques, Université St-Andrews, Écosse.

tournant autour du soleil ; cependant, sa découverte est passée inaperçue !²

· Le mathématicien, contemporain d'Al-Birûnî, Abû Al-Jûd Muhammad Ibn Al-Layth connu pour ses travaux sur les intersections coniques.

· Un des plus grands mathématiciens musulmans Abû Bakr Muhammad Ibn Husayn Al-karajî (de la ville de Karaj). Il est aussi connu sous le nom d'Al-Kharkî (de Karakh, une banlieue de Baghdâd). Il est mort en 1019 ou 1029. Son travail principal porte sur les fractions arithmétiques et en continuant les travaux de Diophante et d'Abû Kâmil, il a présenté **une nouvelle algèbre combinée à la géométrie**, où, à côté des formes habituelles de l'équation du second degré, il a traité de certaines équations du degré $2n$. Son œuvre montre comment le sens de la rigueur peut s'allier, dans le maniement des nombres irrationnels, à des formes plus souples que celles de l'algèbre géométrique d'origine grecque. C'est lui qui a établi **la règle d'addition des puissances**. Ses ouvrages de renommée mondiale sont *Kitâb al-Kâfi fi al-Hisâb* (Le Livre Suffisant pour le Calcul), *Badî' fi al-Hisâb* (Le Calcul Admirable), *Al-Fakhrî fi al-Jabar wa al-Muqâbala* (L'Honorifique dans l'Algèbre) – livre dédié au Vizir Fakhr Al-Mulk – et *Kitâb 'Ilâl Hisâb al-Jabar wa al-Muqâbala* (Livre des Causes du Calcul Algébrique). Le livre **Liber Abbaci** de Léonard Fibonacci de Pise, datant de 1202, **doit beaucoup, directement ou indirectement**, aux travaux d'Al-Karajî.³

· Le mathématicien Abû Al-Hasan Khushyar Ibn Labbân Al-Jîlî (m.1029), originaire de la région de Jîlân au sud de la Mer Caspienne, dont les travaux les plus importants concernent l'arithmétique indienne et le calcul sexagésimal. Il a continué les travaux d'Abû Al-Wafâ' Al-Buzajânî. Son œuvre

2) Cf. S. Hunke.

3) Cf. Pareja.

principal est *Az-Zij al-Jâmi' wa al-Bâligh* (Les Tables Compréhensibles et Mûres).

· Abû Al-Qâsim Asbagh Ibn As-Samh de Grenade (m.1035), auteur de *Hisâb al-Mu'âmalât* (Arithmétique Commerciale) et *Hisâb al-Hawa'i* (Calcul Mental).

· Abû Al-Hasan 'Alî Ibn Abî Rijâl, latinisé en *Abenragel* ou *Alboacen*, de Cordoue qui s'est installé par la suite à Tunis où il est mort vers 1040. Son œuvre connue est Bari fi *Ahkâm an-Nujûm* (Livre sur les Constellations).

· Les mathématiciens et astronomes andalous : Maslama Ibn Ahmad Al-Majrîtî, de Madrid (*Majrîtî*)⁴ (m.1007) ; Abû Al-Qâsim Ahmad Ibn 'Abd-Allah, connu sous le nom d'Ibn Saffar, de Cordoue (m.1035) ; et Abû hakam 'Umar Ibn 'Abd Ar-Rahmân Al-Karmânî (de Carmona). Ce dernier, né à Cordoue et décédé à Saragosse, est également un physicien ; c'est lui et son maître, Maslama Ibn Ahmad, qui ont introduit les œuvres des *Ikhwân aç-Çafâ'* en Espagne.

· L'astronome Abû Al-Hasan 'Alî Ibn 'Abd Ar-Rahmân Ibn Yûnus Al-Miçrî (m.1009) qui était attaché à l'observatoire de *Dâr al-Hikma* au Caire. Son ouvrage célèbre *Zij al-Kabîr Al-Hâkimî* (Tables Astronomiques) est dédié au Calife Fatimide Al-Hâkim. On dit que sept jours avant sa mort, alors qu'il était en bonne santé, Ibn Yûnus a prédit correctement sa mort !

· Le mathématicien, physicien, médecin et philosophe Abû 'Alî Hasan Ibn Al-Haytham, latinisé en *Alhazen* (m.1039/41). C'est l'un des plus grands expérimentateurs du monde : **son œuvre Kitâb al-Manâzir (Le Livre d'Optique) est la base de l'optique moderne** et fut la principale source de Kepler pour son travail sur l'optique au XVIIème

4) Quand la ville était juste un simple château construit par Muhammad I vers 860, l'eau était fournie par des conduits souterrains appelés majrâ en arabe, matrices en latin. Ce terme donna le nom de la ville Majrît en arabe et Madrid en Roman.

siècle. Dans son livre, traduit en latin en 1270 sous le titre *Opticae thesaurus Alhazeni libri vii*, il y décrit **les théories de la réfraction, de la réflexion, de la vision binoculaire, de la focalisation par des lentilles, ainsi que les théories sur l'arc-en-ciel, sur les miroirs sphériques et paraboliques, les aberrations sphériques, la réfraction atmosphérique et sur l'apparent grandissement des corps célestes au voisinage de l'horizon terrestre. Il a révolutionné la physiologie de la vision.** Avant lui, Ptolémée et Euclide pensaient qu'un objet était visible lorsque des rayons émanant des yeux tombaient dans l'objet. *Alhazen* montra la fausseté de cette affirmation et prouva même le contraire, i.e. que ce sont les rayons qui vont de l'objet jusqu'à l'œil et que c'est lorsqu'ils atteignent la rétine que l'objet devient visible. **Il est le premier à avoir utilisé la chambre noire lors d'expériences.** Ses découvertes furent également de grande importance en astronomie : il a découvert que **tous les corps célestes, dont les étoiles, émettaient leur propre lumière, sauf la lune qui recevait cette luminosité du soleil.** En mathématique, il est connu pour son **Problème d'Alhazen, dans lequel il a résolu une équation du quatrième degré grâce à une hyperbole. Cependant cette méthode de résolution de problèmes utilisant les congruences s'appelle maintenant le théorème de Wilson**⁵, du nom du mathématicien anglais du XVIII^e siècle, John Wilson. Jusqu'au XIX^e siècle, tous les savants occidentaux dépendaient du travail d'Ibn Al-Haytham. Il est indéniablement considéré comme le **père de l'optique moderne.**

- Le chimiste Abû Al-Hâkim Muhammad Ibn 'Abd Al-Mâlik Al-Khwarizmî, qui a écrit en 1034 un célèbre traité de chimie et d'alchimie *'Ayn aç-Çanâa wa 'Awn aç-Çunnâ'* (Essence de l'Art et de l'Aide eux Travaillleurs).

- L'iraquien Masawayah Al-mardini (m.1015) qui était le médecin de cour du Califé Al-Hâkim en Égypte. Il a écrit une pharmacopée en 12 tomes, connue sous le nom d'*Antidotarium sive Grabadin* en Europe où elle est restée le livre de référence en pharmacie pendant des siècles.

- Le médecin Ibn Al-Jazzar de Qayrawân, latinisé en *Algizar* (m.1009).

- Abû Al-Faraj 'Abd Allâh Ibn At-Tayyib, latinisé en *Benattibus* (m.1043), chef de l'hôpital Adudide à Baghdâd, fondé par le Sultan Adud Ad-Dawla. Il a rédigé plusieurs commentaires et traités originaux en médecine.

- Le grand savant persan Abû 'Alî Husayn Ibn 'Abdullâh Ibn Sînâ, latinisé en *Avicenne* (m.1037). c'est un des hommes les plus remarquables de l'Histoire par l'étendue de ses connaissances et l'activité de son esprit. En philosophie, ses travaux *Shifa'* (Guérison) et *Ishârât wa Tanbîhât* (Directions et Remarques) ont laissé une profonde impression sur le monde musulman et sur le monde occidental. *Shifâ'*, encyclopédie des sciences philosophiques, est divisée en quatre parties : logique, physique, mathématique et métaphysique. En littérature et en philosophie son ouvrage *Hayy Ibn Yaqzân* (*Vivant Fils du Vigilant*) a influencé les intellectuels d'Afghanistan, d'Iran, d'Asie Centrale et de tout le monde arabe. Cent ans plus tard, Ibn Tufayl, en Occident, écrivit un livre sous le même titre. Ibn Sînâ a écrit d'innombrables livres sur des sujets aussi variés que l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, la physique, la zoologie, la botanique et la musique ! En physique, il a fait des recherches **sur l'énergie interne d'une substance opposée à son énergie externe, sur la divisibilité indéfinie de la matière, sur les relations entre la lumière et la chaleur, sur la propagation des rayons lumineux et leurs actions sur des substances translucides et sur la propagation de la chaleur, sa production lors d'un mouvement ou par concentration de**

5) Cf. Britannica et Hunke.



rayons lumineux dans un miroir concave. Il est considéré comme le **père de la géologie**. Ses théories sur la formation des montagnes et sur la croûte terrestre sont quasiment identiques à celles enseignées aujourd'hui. Sans son *Kitâb al-Aqsâm al-Ulûm al-'Aqliyya* (Livre de la Division des Sciences Rationnelles), il donne une classification analytique des sciences connues à son époque. Cependant, sa renommée n'est pas due à tout cela !... Le monde l'a couronné sous le titre de **Prince de la Médecine**. Il a écrit une encyclopédie médicale en cinq volumes, *Al-Qânûn fî at-Tibb (Le Canon de la Médecine)*. Son livre a été enseigné jusqu'au XVIIIème siècle dans tous les instituts médicaux européens, et même jusqu'au milieu du XXème siècle dans le monde musulman. À l'Université de Francfort-sur-l'Oder, le programme des enseignements médicaux resta exclusivement basé sur les travaux d'Ibn Sîna et d'Ar-Râzî (*Rhazes*) jusqu'au XVIIème siècle ; à l'Université de Montpellier, « Le Canon » a été commenté jusque dans les années 1850. En Europe, « Le Canon » fut surnommé *la Bible de la Médecine*, et on dit qu'aucun livre médical ne fut autant lu. Il fut traduit en latin par Gérard de Crémone au XIIème siècle. **Une version latine de cet ouvrage fut imprimée à Strasbourg en 1473.** Rappelons que l'impression selon le procédé de Gutenberg ne débuta qu'en 1450. Beaucoup d'historiens et de savants reconnaissent que le monde n'a jamais connu de scientifique comme Ibn

Sîna, maître dans une si grande variété de domaines.

- Le chirurgien-oculiste Abû Al-Qâsim 'Ammâr Ibn 'Alî de Mossoul, en Iraq, latinisé en *Canamusali*. Travaillant au Caire sous le règne du Calife Al-Hâkim (996-1020), il a écrit son fameux *Kitâb al-Muntakhab fî 'Ilaj Amrâd al-'Ayn* (Livre des Maladies de l'œil et de leurs Remèdes) dans lequel il donne des détails de différentes opérations. **Il a inventé l'aiguille creuse et se trouve être le premier chirurgien à utiliser la succion pour les opérations de la cataracte.**

- L'oculiste iraquien 'Alî Ibn 'Îsâ, latinisé en *Jésus Haly* (m.1030), auteur d'un important traité d'ophtalmologie en trois tomes *Tadhkirat al-Kahhâlin* (Mémoire des Oculistes). Le premier tome est consacré à l'anatomie et la physiologie de l'œil ; le deuxième aux maladies de l'œil visibles de l'extérieur ; et le troisième aux maladies internes. Il faudra attendre le XVIIIème siècle pour trouver de meilleurs travaux dans ce domaine en Europe. Cette supériorité donna lieu à de nombreuses copies et imitations pendant tout cet intervalle.

Lettres et culture

- Le philosophe, philologue, historien, alchimiste et physicien Abû 'Alî Ibn Miskawayh (m.1030). son chef d'œuvre sur l'éthique *Tahdhîb al-Akhlâq* (Sur la Culture et le Caractère) est aujourd'hui encore popu-

laire en Orient ; on en dénombre pas moins de 120 éditions !

- Abû Al-Hasan ‘Alî Ibn Hilâl Ibn Al-Bawwâb (m.1022/31), le fameux calligraphe de Baghdâd qui a inventé les écritures cursives rayhâni et muhaqqiq, et amélioré les styles calligraphiques naskhî et tawqî, inventés un siècle plus tôt par Ibn Muqlah. Étant un hâfiz al-Qur’an (personne qui connaît le Coran entier par cœur), il a produit 64 manuscrits du Coran, dont un exemplaire magnifique en écriture rayhâni est préservé dans la Mosquée Lâleli à Istanbul.

- L’écrivain et poète Sharîf Ar-Radî (m.1016). il est célèbre pour sa compilation de *Nahâj al-Balagha* (Chemin des Adultes) – un recueil de discours, de lettres et de sermons de ‘Alî Ibn Abî Tâlib. Son *Diwân* (Livre de Poésie) présente un intérêt historique. Il fut disciple du Shaykh Mufîd.

- Le poète Abû Al-‘Alâ’ Al-Ma’arî de Syrie (m.1057). Aveugle dès son enfance, il avait une mémoire prodigieuse. Sa *Risâlât al-Ghufrân* (Épîtres du Pardon), dans lesquels il visite le paradis et rencontre ses prédécesseurs – poètes athées qui ont trouvé le pardon –, est probablement **une des sources de la Divine Comédie de Dante Alighieri**.

- Le poète persan Asadî (m. entre 1030 et 1072) qui a initié l’art de la *munazara* – joute littéraire entre deux personnages ou choses personnifiées, par exemple, entre le maître et le valet, entre la plume et le sabre, etc. il fut le maître de *Firdûsî*.

- Le grand poète persan Abû Al-Qâsim Hasan Ibn Ishâq connu sous son pseudonyme *Firdûsî* de Tûs (m.1020). Son chef-d’œuvre *Shâhnameh* (Livre des Rois) a été traduit dans toutes les langues du monde. Il consiste en 60 000 couplets, réalisés dit-on, en 35 ans. C’est un recueil colossal de légendes qui vont des premiers rois fabuleux de l’Iran jusqu’à la conquête du pays par les Arabes.

- Le poète persan Farrukhi (m.1037) du Séistan (Sijistân), connu pour son élégie à la mort du Sultan Mahmûd Ghaznavide.

Divers

- Rédaction du premier document de la littérature islamique en turc, le *Qudatghu-bilik* (La Sagesse qui rend Heureux). Il fut écrit vers le milieu de ce siècle en l’honneur du Prince Buqra Khan de la tribu turque *Al-Afrasyab* (Ilek Khan).

XIème siècle : seconde moitié

- **1050.** Désordre en Égypte ; l’ordre est rétabli par Badr Jamâlî (m.1094), qui devient gouverneur d’Égypte pour les Fatimides.

- **1055.** Le Seldjoukide Tughril Beyg (m.1063) prend Baghdâd et met fin à la dynastie Buyide.

- **1055-1147.** Règne de la Dynastie Almoravide (*Al-Murâbitûn*) au Maghreb et en Espagne.

- **1061.** Yûsuf Ibn Tashfin s’empare de Fès et fait de cette ville un centre de science et de culture.

- **1076.** Les Seldjoukides conquièrent Damas et Al-Quds (Jérusalem).

- **1085.** En Espagne, les forces chrétiennes prennent Tolède aux Musulmans.

- **1086.** Confronté à l’avancée chrétienne en Andalousie, Yûsuf Ibn Tashfin déclare le *jihâd* (guerre sainte), bat les forces d’Alphonse VI, annexe le sud de l’Espagne et l’unit au Maghreb, créant ainsi l’Empire Almoravide.

- **1090.** Les Turcs traversent le Danube et s’installent dans les Balkans.

- **1096.** Début des premières Croisades. Les forces chrétiennes sont battues en Asie Mineure.

- **1097-1099.** L’armée chrétienne pille et ravage Nicée (aujourd’hui Iznik, ville de Turquie) et Al-Quds.

Les Acteurs

Théologie et jurisprudence

• Le théologien, juriste, historien et poète Abû Muhammad ‘Alî Ibn Ahmad, originaire de Cordoue, connu sous le nom d’Ibn Hazm (m.1064). Il a commencé une analyse critique de l’histoire et on le dit précurseur d’Ibn Khaldûn. Ses travaux majeurs sont *Marâtib al-‘Ulûm* (Les Rangs de la Science), *Jâmi’ Sîra* (Biographie du Prophète), *Fadl al-Andalûs* (Les Savants d’Andalousie), *Tawq al-Hamâma* (Le Collier de la Colombe), *Kitâb al-Akhlâq wa Siyar* (Le Livre des Mœurs). Outre plusieurs traités sur la jurisprudence, son œuvre la plus importante est *Kitâb al-Faql fi al-Milal wa al-Ahwâ’ wa an-Nihal* (Histoires comparatives des Religions). Dans son *Kitâb al-Ihkâm* (Le Livre des Décrets), il expose sa doctrine de s’en tenir au sens apparent (*zâhir*) de texte coranique, d’où son attachement à l’école du *Zahirisme*.

• Le juriste de l’école hanbalite Qâdi Abû Ya’lâ Al-Farra’ (m.1065), auteur de *Kitâb al-Mu’tamad* (Le Livre Sûr), œuvre estimée.

• Le traditionniste et jurisconsulte Abû Bakr Al-Bayhaqî (m.1066), disciple d’Al-Hâkim An-Nishapurî. Ses ouvrages principaux sont *Kitâb al-Ma’rifa* (Le Livre de la Connaissance) sur les traditions, et *Masbût* qui est un véritable corpus du shaff’isme.

• Abû Ja’far At-Tûsî (m.1068), un des plus grands théoriciens de l’Imamisme. Son œuvre principale sur les traditions complète la série des quatre grands recueils de hadîths des shiites duodécimains.

• Le théologien Abû Al-Qâsim Al-Qushayrî (m.1073) qui a montré dans sa *Risâla* (Épître) que le soufisme est conforme à la doctrine asharite.

• Le philosophe et théologien de l’école asharite, Abû Al-Ma’al ‘Abdullâh Ibn Yûsuf Al-Juwaynî, surnommé *Imâm Al-Harmayn* (m.1085). Sa profession de foi *Risâla Nizâmiya* (Épître de Nizâm) Al-Mulk, fon-

dateur de la Madrasa Nizâmiya. Il fut maître de l’Imâm Al-Ghazâlî.

• L’Imâm Abû Bakr As-Sarakhsî (m.1096), probablement le plus grand jurisconsulte du monde musulman. *Al-Mabsût*, son traité sur la loi, comprend 30 volumes. On raconte que l’Imâm As-Sarakhsî a été incarcéré dans un puits pendant 14 ans, car il avait donné une *fatwâ* (édit religieux) contre la surtaxe imposée par les dirigeants de l’époque. Le geôlier ayant permis à ses disciples d’approcher jusqu’au bord du puits, ils ont pu copier une douzaine de livres, dont *Al-Mabsût*, dictés par l’Imâm du fond du puits !

• Shaykh Abû Al-Hasan ‘Alî Ibn ‘Uthmân Al-Jullâbî Al-Hujwirî⁶ de Ghazna, surnommé *Data Ganj Bakhsh* (m.1071/76). Il est l’auteur d’un traité renommé de soufisme, *Kashf al-Mahjûb li Arbâb al-Qulûb* (Le Dévoilement des Mystères pour Ceux qui possèdent un Cœur). Ce livre, célèbre sous son titre abrégé *Kashf al-Mahjûb*, littéralement « Dévoilement de Ceux qui sont Voilés », est devenu le traité de base dans ce domaine. C’est le premier grand *Walî Allâh* (Ami de Dieu) à venir s’installer dans le sous-continent indien et à y commencer l’islamisation. Il est le « Saint Patron » de la ville de Lahore⁷.

Science et technologie

• Le mathématicien Abû Al-Hasan ‘Alî Ibn Ahmad An-Nasawî du Khurâsân (m.1075), qui a continué les travaux d’arithmétique et d’algèbre d’Al-Khwârizmî. Il est l’auteur du livre *Al-Muqni’ fi al-Hisâb al-Hindî* (Pertinence du Calcul Indien). Il a remarquablement remplacé le système sexagésimal par les fractions décimales.

• Le mathématicien Muhammad Ibn ‘Abd Al-Bâqî.

6) Jullâb et Hujwir sont deux petites villes proches de Ghazna.

7) On appelle *Walî Allâh* (Ami de Dieu) un mystique de l’Islam, un Soufi ; pour faire le parallèle avec la terminologie chrétienne, on pourrait dire un Saint.

- L'astronome et mathématicien andalou Abû Ishâq Az-Zarqalî, latinisé en *Azarchiel* ou *Arzachel* (m.1100). Il est né à Cordoue mais a passé la plus grande partie de sa vie à Tolède. Il a proposé une nouvelle théorie sur les corps célestes, a changé et amélioré le Planisphère de Ptolémée. Ses « Tables de Tolède » furent traduites en latin. Mais il a surtout inventé un nouveau type d'astrolabe connu sous le nom d'*As-Safiha* (*Assafea Azarchielis*, l'Astrolabe d'Arzachel), qui ne nécessitait pas de tables auxiliaires pour son utilisation, contrairement aux autres astrolabes en vogue. Ses travaux ont été commentés par Jacob Ziegler en 1504 et, en 1534 à Nuremberg, Johann Schoner a publié une œuvre renommée sur cette invention : « La Théorie d'Arzachel, le Père de l'Astronomie, sur le Safiha. »

- Loculiste persan Zarîn Dast.

- Le philosophe, astrologue et médecin égyptien Abû Al-Hasan 'Alî Ibn Ridwân, latinisé en *Haly Rodoam* (m.1067), auteur de plusieurs commentaires médico-philosophiques dont les plus connus sont sur Galien, Hippocrate et Ptolémée.

- Le médecin Abû Sa'îd Ubayd Allâh de Baghdâd (m.1058), le dernier – et considéré comme le meilleur – membre de la fameuse famille Bakhtiyashu.

- Le médecin Abû Al-Hasan Al-Mukhtâr Ibn Butlân, latinisé en *Elimiter*, qui a composé les fameuses tables synoptiques nommées « Tables de la Santé ». Collègue et ami d'Abû Sa'îd 'Ubayd Allâh à Baghdâd, il est mort à Antioche (Antakya, en Turquie) vers 1066.

- Le médecin et pharmacologue Abû Al-Mutarrif 'Abd Ar-Rahmân Ibn Muhammad Ibn Yahyâ Ibn Al-Wâfid de Tolède (m.1074), auteur de *du Kitâb al-Adwiya al-Mufrada* (Livre des Remèdes Simples). Il utilisait des méthodes diététiques et a mené des recherches sur l'action des médicaments. Il a

également écrit un traité sur la balnéothérapie (**thalassothérapie**).

- Le médecin Yahya Ibn 'Îsâ Ibn Jazla, latinisé en *Bengezla* (m.1100). auteur d'un grand traité de médecine.

- Le médecin iraquien Abû Al-Hasan Sa'îd (m.1101) qui, avec Ibn Jazla, introduit **de nouvelles méthodes d'enseignements à l'aide de tableaux synoptiques**.

- Le géographe et historien Abû 'Ubayd 'Abd Allâh Al-Bakrî de Cordoue (m.1094). Il a élaboré une « Description Géographique de l'Espagne » et un « Dictionnaire Géographique ».

- Le grand ingénieur 'Abdullâh Ibn Yûnus. Lorsque Yûsuf Ibn Tashfin fonda la ville de Marrakech, il nomma 'Abdullâh ingénieur en chef pour la construction du réseau d'approvisionnement en eau de la ville.

- L'agronome andalou Abû 'Umar Ibn Hajjâj de Séville.

Lettres et culture

- Nizâm Al-Mulk (m.1092), le Grand Vizir (Premier Ministre) des deuxième et troisième Sultans Seldjoukides, Alp Arslan (m.1072) et Mâlik Shâh (m.1092). Il est l'auteur de *Siyasat Nameh* (L'Art de Gouverner), un des meilleurs traités de science politique et d'administration publique en Islam.

- L'historien et sociologue Sa'îd Al-Andalûsî (m.1070).

- Abû Al-Fadl Bayhaqî (m.1077), meilleur historien de l'époque ghaznavide, auteur de *Târikh-i-Ghaznawiyân* (Chroniques des Ghaznavides) qui va jusqu'au règne du Sultan Ibrâhîm Ibn Mas'ûd.

- Les poètes persans Qatran (m.1072) et Naçîrî Khusrû (m.1088).

- Le Prince Ibn Zaydun de Cordoue (m.1071), maître de la forme poétique *muwashshah*, développée en Espagne.

LA FAMILLE DANS LE CORAN ET LA SUNNA



Mohamed Roussel



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne¹ .»

Comme dans les communautés ayant précédé la révélation coranique, la famille est le noyau de la société. Si la famille vit dans un environnement de soumission (*silm*) envers son Créateur et Législateur, la société n'en sera que meilleure. Mais si c'est l'inverse, la société souffrira de maux tels que la violence, la perversion, le vol et autres faits nocifs à son bon état. L'Islam, règle de vie et guide de conduite vers la belle éternité, comme le décrit si bien notre guide spirituel Cheikh Osman Nuri Topbaş Hoca Efendi : « *le Saint Co-*

1) Saint Coran, Sourate At-Tahrîm (66), verset 6.

ran, la seule « carte routière » qui oriente vers la guidance et le bonheur »², place des règles et normes concernant la société et ses composantes. Pour résumer ces règles et normes dans cet article, comme de nombreux écrits relatent la famille et ses devoirs dans un aspect général, nous allons suivre le processus de la fondation de la famille en partant de l'enfant et en rappelant les concepts coraniques et de la Sunna sur le sujet.

LA GROSSESSE

Le Prophète ﷺ nous a enseigné la manière de nous comporter avec notre Seigneur Allah ﷻ et au cours de ces étapes importantes de notre vie que sont la grossesse, la naissance, etc. :

Selon l'Imam Sadiq عليه السلام *أَحْمَتُ* الله عَلَيْهِ Prophète ﷺ a dit à Oumm Salamah رضي الله عنها :

2) Méditation sur l'univers, l'homme et le Coran, Osman Nuri Topbaş, Ed. Erkam Yayinlari, p. 6.

« Ô Oumm Salamah ! Lorsque la femme tombe enceinte, elle obtient la rétribution spirituelle (ajr) de quelqu'un qui fait le jihad avec sa personne et ses biens pour la Cause d'Allah et lorsqu'elle accouche, on lui dira : « Allah t'a pardonné tes péchés ! Continue donc ton travail ! ». Quand elle allaitera, elle obtiendra pour chaque tétée la rétribution spirituelle accordée à l'affranchissement de l'un des enfants d'Ismâ'îl³. »

LES RAPPORTS CONJUGAUX

Mais avant la grossesse, il est bon de rappeler les recommandations prophétiques portant sur les rapports conjugaux.

Selon Ibn 'Abbas رضي الله عنه, le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : « Si l'un de vous disait avant d'avoir des rapports avec sa femme: « Au nom de Dieu, Seigneur Dieu ! Éloigne de nous le Diable. Éloigne le Diable de la progéniture que Tu nous as donnée », et si Dieu leur a prédestiné un enfant, le Diable n'aura pas d'emprise néfaste sur lui⁴. »

Cette invocation citée il faut dire que le Saint Coran communique dans les versets ci-dessous les invocations faites par les prophètes pour obtenir une descendance pieuse:

➤ Invocations de Zacharie عليه السلام:

« Seigneur accorde moi une descendance vertueuse, tu es celui qui exauce les prières⁵. »

➤ Invocation d'Ibrahim عليه السلام par laquelle Allah lui accorda Ismaïl عليه السلام :

« Seigneur accorde moi une vertueuse postérité⁶. »

AU DÉBUT DE LA GROSSESSE.

L'Imam Al-Ghazali رحمته الله et d'autres savants musulmans, des scientifiques et des

médecins contemporains, s'accordent sur le fait que les pensées de la future maman durant les premiers mois de sa grossesse ont un gros impact sur l'enfant qui se développe alors dans son ventre. Si elle invoque Allah ﷻ fréquemment, l'enfant sera pur, protégé, et éclairé par les lumières du Dhikr et de la demande de protection auprès d'Allah ﷻ. Les savants recommandent aux femmes enceintes d'augmenter leur *dhikr* et leur récitation du Coran afin que ces derniers pénètrent profondément dans l'essence de l'enfant.

C'est ainsi qu'une fois encore le Saint Coran nous révèle des invocations faites par les ascendants des prophètes dont voici cet exemple :

➤ Invocation de la femme d'Imran et mère de Maryam

« Seigneur, je T'ai voué en toute exclusivité ce qui est dans mon ventre. Accepte-le donc, de moi. C'est Toi certes l'Audiant et l'Omniscient⁷. »

Enfin le Coran nous instruit sur l'invocation de tout être humain désirant une naissance :

« C'est Lui qui vous a créés d'un seul être dont il a tiré son épouse, pour qu'il trouve de la tranquillité auprès d'elle; et lorsque celui-ci eut cohabité avec elle, elle conçut une légère grossesse, avec quoi elle se déplaçait (facilement). Puis lorsqu'elle se trouva alourdie, tous deux invoquèrent leur Seigneur : « Si Tu nous donnes un (enfant) sain, nous serons certainement du nombre des reconnaissants⁸. »

Une fois cités, ces exemples coraniques qui justifient les recommandations des savants musulmans, il convient de se rapporter à la tradition prophétique (Sunnah).

Et comment ne pas évoquer l'attitude du Prophète ﷺ modèle de comportement :

3) Abû Dawoud (3111) selon lequel le Prophète ﷺ a dit : « Est martyr la femme qui meurt porteuse ».

4) Hadîth unanimement reconnu authentique source: Riyad as-Salihin (Français), Hadîth 1445, p. 362.

5) Saint Coran, sourate Al-'Imrân (3), verset 38.

6) Saint Coran, sourate As-Saffat (37), verset 100.

7) Saint Coran, sourate Al-'Imrân (3), verset 35.

8) Saint Coran, sourate Al-Araf (7), verset 189.

Fatima-Zahra ؑ la fille du Prophète ﷺ rapporte : « À l'approche de son accouchement, le Prophète a ordonné à Umm Salamah et Zaynab Bint Jahsh de se rendre au chevet de sa fille Fatima et de réciter sur elle *Âyat-ul-Kursî*, le verset 3 de la sourate *Yûnus* ainsi que les versets des deux dernières sourates du Coran. » (hadîth recensé par Ibn al-Sunni⁹).

L'ENFANTEMENT ET LA NAISSANCE DU NOUVEAU-NÉ

✓ Lire l'appel à la prière (*adhan*) dans l'oreille du nouveau-né :

Cette pratique, bien que réfutée par certains savants salafistes, est basée sur plusieurs récits considérés authentiques tels que :

'Ubayd Allah ibn Abi Râfi' a rapporté de son père : « J'ai vu le Messager d'Allah faire l'appel à la prière dans l'oreille d'al-Hasan ibn 'Ali lorsque Fatima le mit au monde¹⁰. »

✓ Le Tahnikh (placer une datte mâchée, du miel dans la bouche du bébé) :

Il est souhaitable de prier pour l'enfant et de lui mettre des dattes dans la bouche.

Selon Abû Mûsâ ؓ : « J'ai eu un enfant, et je l'ai amené au Prophète qui lui a donné le nom d'Ibrahim, lui a mis des dattes et a prié pour lui et me l'a redonné¹¹. »

✓ Donner un nom à l'enfant au 1^{er} ou au 7^{ème} jour de sa naissance :

Aïcha ؓ a dit : « Le Prophète a baptisé Hassan et al Husayn au septième jour (de leur naissance) et il leur a donné un nom¹². »

✓ Le baptême, le rasage de la tête du nouveau-né :

9) Abû Bakr Ahmed ibn Muhammad رَحِمَتُ اللهُ عَلَيْهِ surnommé Ibn Sunni, élève d'An-Nasaï رَحِمَتُ اللهُ عَلَيْهِ.

10) Rapporté par Ahmad, Abû Dawoud, At-Tirmidhi qui l'a classé Hasan-Sahih. Al-Nawawi رَحِمَتُ اللهُ عَلَيْهِ dit dans son livre « al-Madjmû' » que le hadîth d'Abi Râfi' était authentique.

11) Rapport par Al-Boukhari, 5150 et Muslim, 2145.

12) Rapporté par Ibn Hibban (12/127) Al-Hakim(4/266) authentifié par Ibn Hajjar dans Fath al-Bâri 589/9.

Selon Samoura ibn Joundoub ؓ: Le Prophète ﷺ a dit : « Tout enfant est un gage avant son baptême, on immole pour lui au septième jour, on lui donne un nom et lui rase la tête. »¹³

✓ La circoncision :

Elle est nécessaire pour purifier l'enfant. À ce sujet selon Abû Hourayra ؓ le Messager d'Allah ﷺ a dit: « Cinq (actes) font partie de la religion : circoncire, faire le deuil, épiler l'aisselle, tailler les ongles et couper les moustaches¹⁴. »

L'ATTENTION ET L'ÉDUCATION MORALE, SPIRITUELLE ET PHYSIQUE

Avoir des enfants est une bénédiction d'Allah ﷻ et les parents doivent prendre soin d'eux, car c'est une responsabilité qu'Allah ﷻ leur a confiée comme ce hadîth l'illustre à la perfection :

Selon Ibn 'Omar ؓ, le Prophète ﷺ a dit : « Vous êtes tous des bergers et vous êtes tous responsables de l'objet de votre garde. Le chef est un berger, l'homme est le berger de sa propre famille, la femme est la bergère de la maison de son mari et de ses enfants. Vous êtes tous bergers et vous êtes tous responsables de l'objet de votre garde »¹⁵.

Ce récit vient en totale confirmation et explication du verset 6 de la sourate At Tah-rîm (66) déjà citée ci-dessus.

Venons- en donc à ce devoir d'éducation. Il commence par une bonne hygiène alimentaire, et tout d'abord par l'allaitement du bébé par sa mère ; ce que l'Islam préconise.

- L'allaitement :

Dieu, le Très-Haut, dit : « Et les mères, qui veulent donner à leurs bébés un allaitement complet, l'allaiteront pendant deux années complètes¹⁶. »

13) Rapporté par At-Tirmidhi, 1522, An-Nasaï, 4220, Abû Dawoud, (2838).

14) Rapporté par Al-Boukhari (5550) et Muslim (257).

15) Hadith Unanimement reconnu authentique

16) Saint Coran, sourate Al-Baqara (2), verset 233.

C'est au cours de cette période, en effet, que l'enfant a le plus besoin du lait de sa maman et nécessaire à son développement physique et psychique. Il faut signaler que les ulémas sont divisés sur la question, certains jugeant que c'est une obligation (*wajib*) pour la mère et d'autres une forte recommandation (*mandûb*).

Quoi qu'il en soit, la mère est responsable de son enfant. Des études scientifiques effectuées à travers le monde ont montré l'importance de l'allaitement maternel durant les deux premières années de l'enfant et sa contribution à son épanouissement.

Au-delà de ce fait, il faut indiquer que l'enfant a besoin, dès son premier jour d'existence, de tendresse, d'affection et de compassion, à plus forte raison de la part de sa mère.

- La tendresse et l'affection :

L'enfant en a besoin autant que de la nourriture et l'eau. La femme naturellement tendre pour son enfant, lui apporte toute son affection et sa compassion jumelée à celle du père, car comme le Prophète ﷺ l'a dit : « *Celui qui n'est pas compatissant, Dieu ne sera pas compatissant à son égard.* »

L'explication de ce hadîth est la suivante :

Abû Hourayra ؓ a dit : « L'Envoyé de Dieu ﷺ embrassa son petit-fils Al-Hasan alors qu'Al Aqra' Ibn Hâbis qui était avec lui dans sa maison dit : "Ô Prophète de Dieu ! J'ai 10 enfants, et je n'ai jamais embrassé l'un d'eux." Le Prophète ﷺ le regarda étonné et dit: "Celui qui n'est pas compatissant, Dieu ne sera pas compatissant à son égard"¹⁷. »

Le récit suivant démontre la tendresse du Prophète ﷺ envers les enfants :

Selon Usama Ibn Zayd ؓ : « *Le Prophète r mettait Al Husayn ؓ sur sa cuisse et Al Hasan ؓ sur l'autre cuisse, alors qu'ils étaient en-*

core enfants. Puis il les étreignait en disant » : « Ô Dieu, sois compatissant avec eux, car je le suis avec eux¹⁸. »

L'ÉDUCATION

Dieu a imposé aux parents l'obligation d'élever leurs enfants et de leur donner une éducation saine jusqu'à ce qu'ils atteignent leur maturité.

L'importance de l'éducation est soulignée par ce hadîth du Prophète ﷺ qui a dit :

« *Chaque enfant, à sa naissance, naît selon le plan de Dieu et ses parents en font un juif, un chrétien ou un mage...*¹⁹ »

Les enfants naissent avec des prédispositions pour le bien et le mal, et il incombe aux parents de les orienter dans la voie du bien et de leur donner une bonne éducation.

Après les devoirs des premières années de la vie de l'enfant viennent ceux inhérents à la deuxième phase de sa vie, l'éducation corporelle, intellectuelle et spirituelle.

Al Ghazâlî قدس سره consacre un passage de son œuvre « Revivification des sciences religieuses » à l'éducation des enfants:

« *Sache que l'apprentissage des enfants est une mission très difficile et très importante. L'enfant est un dépôt entre les mains de ses parents. Son cœur encore pur est une perle précieuse et candide, vide de toute gravure et image, apte à en recevoir et à être influencé par tout ce qui a force d'influence. S'il est élevé et habitué dans la voie du bien et de la connaissance, il grandira ainsi et sera bienheureux ici-bas et dans l'au-delà. La récompense de ses actes, il la partagera avec ses parents et tous ceux qui l'ont éduqué. En revanche, s'il est éduqué et élevé dans la voie du mal et y est négligé comme une bête, il grandira ainsi et sera misérable et perdant. Le fardeau de ses crimes, il le partagera avec ses tuteurs et ceux qui l'ont éduqué... Autant le père protège ses enfants du*

17) Al Bukharî, Al Jami' Sahih, p. 75, Tome 7.

18) Al Bukharî, Al Jâmi' Sahih, p. 76, Tome 7.

19) Nawawi, Sharh Sahih Muslim, p. 512, Tome 5.

feu de la vie ici-bas, autant leur protection du feu de l'au-delà est primordiale ; leur protection consiste évidemment à leur enseigner les bonnes actions et à leur éviter les mauvaises fréquentations²⁰. »

1. L'éducation corporelle

Parmi ce que les parents doivent prendre en considération dans l'éducation corporelle de l'enfant, voici résumés les conseils et recommandations que nous a laissés le Prophète r :

a) L'hygiène et la propreté

L'importance de la propreté est telle en islam que le Messager de Dieu ﷺ a dit : « *La propreté est la moitié de la foi*²¹. »

Parmi ces règles on peut résumer ce que l'enfant doit apprendre de ses parents :

Éloigner la souillure due à l'urine :

Pour illustrer cela, voyons le récit d'Ibn 'Abbasؓ : « L'Envoyé de Dieu ﷺ, passant auprès de deux tombes, dit : « *En voici deux qui ont été châtiés ; celui-ci ne se garantissait pas contre la souillure de son urine ; celui-là s'en allait dire du mal d'autrui.* »

Il demanda un rameau de palmier frais, le partagea en deux, et en planta un sur chaque tombe, puis il dit : « *Peut-être que ceci allégera le poids de leurs souffrances tant que ces deux rameaux ne seront pas desséchés*²². »

Se nettoyer les dents plusieurs fois par jour.

L'intérêt que l'Islam porte à la propreté des dents est immense, à tel point que le Prophète ﷺ a dit : « *Si je n'avais la crainte de mettre ma communauté dans l'embarras, je lui ordonnerais de se curer les dents avant chaque prière*²³. »

Comment faire leurs ablutions, car la prière est obligatoire dès l'âge de sept ans. En outre, les ablutions sont la meilleure preuve de l'incitation de l'Islam à la propreté.

Prendre des bains et à effectuer le lavage rituel (ghusl), car ses actes engendrent la propreté et la propreté est nécessaire à la santé et au bien-être.

Faire attention à la propreté de ses habits car Allahﷻ dit : « *Tes vêtements, purifie-les*²⁴. »

b) L'alimentation

Parmi les choses importantes sur la nourriture de ses enfants, citons :

Qu'elle soit licite, nutritive, non nuisible à la santé et contienne les ingrédients nécessaires à la bonne croissance des enfants.

Allah ﷻ instruit : « *Ô gens! De ce qui existe sur la terre, mangez le licite et le pur [...]* »²⁵

La modération dans la nourriture et la boisson :

Le Saint Coran décrit les croyants comme enclins à la modération:

«Qui, lorsqu'ils dépensent, ne sont ni prodigues ni avares, mais se tiennent au juste milieu»²⁶.



20) Al-Ghazâlî, Revivification des sciences religieuses, p. 72, Tome 3.

21) Nawawi, Sharh Sahih Muslim, Tome 4.

22) Nawawi, Sharh Sahih Muslim, p. 200, Tome 3.

23) Nawawi, Sharh Sahih Muslim, p. 143, Tome 3

24) Saint Coran, sourate Al-Muddathir (74), verset 4.

25) Saint Coran, sourate Al-Baqara (2), verset 168.

26) Saint Coran, sourate Al-Furqan (25), verset 67.

La modération en tout (y compris l'alimentation) fait donc partie des qualités des croyants. Le musulman ne mange pas jusqu'à l'indigestion, car le Prophète ﷺ a dit :

« *Le pire des récipients que pourrait remplir le fils d'Adam est son ventre. Pourtant, quelques bouchées de nourriture suffisent aux enfants d'Adam pour vivre.* »²⁷

On peut citer parmi les bonnes manières alimentaires, outre ce qui a déjà été cité, le fait d'enseigner aux enfants dès leur plus jeune âge ces « bonnes manières à table » :

- Dire la basmallah avant de manger,
- Manger avec la main droite,
- Prendre ce qu'on a devant soi.

Ce récit d'Umar Ibn Salama ؓ est clair: « J'étais en train de manger assis sur les genoux du Prophète ﷺ et je passais ma main d'un côté à l'autre du plat, lorsque celui-ci me dit : « *Eh petit ! Prononce le nom de Dieu, mange avec ta main droite et prends ce qu'il y a devant toi.* »

2. L'éducation intellectuelle

Dieu a favorisé l'être humain par rapport aux autres créatures en le dotant de la raison. C'est pour cela que la formation intellectuelle de l'enfant est capitale. Les parents doivent aussi les orienter vers la réflexion et la méditation par l'observation de la nature et la beauté de la création à propos de laquelle le Saint Coran décrète :

« En vérité, dans la création des cieux et de la terre, et dans l'alternance de la nuit et du jour, il y a certes des signes pour les doués d'intelligence, qui, debout, couchés sur leurs côtés, invoquent Dieu et méditent sur la création des cieux et de la terre (disant) : « Notre Seigneur ! Tu n'as pas créé cela en vain. Gloire à Toi ! Garde-nous du châtimement du Feu »²⁸. »

27) At-Tirmidhi, Sunan, N°2380.

28) Saint Coran, sourate Al-'Imrân (3), versets 190-191.

Il leur incombe aussi d'habituer ses enfants aux invocations de Dieu en toutes circonstances afin qu'ils s'en imprègnent dans tous les domaines de sa vie.

3. L'éducation spirituelle

S'occuper uniquement de l'hygiène du corps et négliger l'aspect spirituel peut entraîner un grave déséquilibre dans la vie de l'être humain. De même, en s'occupant que des aspects physiques et intellectuels et en négligeant l'aspect spirituel, on risque aussi d'amputer l'homme d'une dimension fondamentale de sa personnalité et d'orienter ces deux premiers aspects vers ce qui est nuisible aux hommes et à la société. C'est par l'éducation spirituelle que l'être humain peut atteindre les belles vertus et comprendre le sens du bien. C'est grâce à elle que l'enfant peut connaître le sens du mal et s'en détourner.

Quant aux règles de cette éducation, on peut les résumer comme suit :

Apprendre à l'enfant les principes de la foi islamique dès son jeune âge :

La foi authentique, support fondamental de l'Islam, est la source de toutes les vertus ; en bref, c'est le pivot central de la religion. En l'apprenant, l'enfant grandira en musulman exemplaire, pieux, sincère, vertueux, fort, honorable, courageux, comptant sur Dieu et sans fatalisme. Il faut préparer l'enfant aux actes d'adoration que sont la prière, le jeûne, la zakât et le hadj et la vertu (*ihsân*) considérée comme le troisième fondement de l'Islam après la foi et les actes d'adoration.

Le Prophète ﷺ n'a-t-il pas dit :

- « *Je suis envoyé pour parfaire les belles vertus.* »

- *Les plus vertueux d'entre vous seront les plus proches de moi le jour de la résurrection*²⁹. »

29) Ibn Al Athîr, Jami' Al Usul, p. 6, Tome 4.

Les chapitres précédents ont été détaillés, car dans le cadre de l'évocation du sujet de la famille dans le Coran et la Sunna, ils ne sont que peu ou pas évoqués. En revanche, les chapitres concernant le mariage, le devoir des enfants et l'attention envers les parents étant très souvent détaillés je me contenterais uniquement de citer quelques versets du Coran et hadîths sur le sujet sans entrer dans les détails et explications.

LE MARIAGE

Le mariage est encouragé par le Messager d'Allah ﷺ qui a dit selon Ibn Mas'ûd ؓ :

« Ô vous les jeunes ! Celui d'entre vous qui en a les capacités, qu'il se marie, car ceci va lui faire baisser le regard et est plus chaste pour le sexe. Et celui qui n'en a pas la capacité alors qu'il jeûne, car le jeûne sera pour lui une protection³⁰. »

Règles entourant le mariage selon le Saint Coran :

« Et n'épousez pas les femmes associatrices tant qu'elles n'auront pas la foi, et certes, une esclave croyante vaut mieux qu'une associatrice, même si elle vous enchante. Et ne donnez pas d'épouses aux associateurs tant qu'ils n'auront pas la foi, et certes, un esclave croyant vaut mieux qu'un associateur même s'il vous enchante. Car ceux-là [les associateurs] invitent au Feu; tandis qu'Allah invite, de par Sa Grâce, au Paradis et au pardon. Et Il expose aux gens Ses enseignements afin qu'ils se souviennent³¹ ! »

Quels critères qui définissent le choix de l'épouse ? Le Saint Prophète ﷺ a fait dit à Abû Hourayra ؓ : « On épouse une femme pour quatre raisons : pour son argent, pour sa classe sociale, pour sa beauté et pour sa religion ; choisissez plutôt celle qui est pieuse³². »

30) Sahih Bukhari, n°5065; Sahih Muslim n°1400.

31) Saint Coran, sourate Al-Baqara (2), verset 221.

32) Sahih Bukhari n°5090; Sahih Muslim n°1466.

Mariages prohibés : Nous ferons l'im-passe sur ce point maintes fois traité.

LE DEVOIR DU MARI

« Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté. Il y a en cela des preuves pour des gens qui réfléchissent³³. »

Le Saint Coran définit ainsi les relations maritales comme étant des relations d'affection, de bonté et de tranquillité. Le Saint Prophète Muhammad ﷺ a d'ailleurs défini selon Abou Hourayra ؓ le bon croyant comme suit : « Le Croyant qui a la foi la plus parfaite est celui qui a le meilleur caractère. Les meilleurs d'entre vous sont les meilleurs avec leurs femmes³⁴. »

LE DEVOIR DE LA FEMME

Selon Ibn 'Omar ؓ, le Prophète ﷺ a dit : « Vous êtes tous des bergers et vous êtes tous responsables de l'objet de votre garde. Le chef est un berger, l'homme est le berger de sa propre famille, la femme est la bergère de la maison de son mari et de ses enfants. Vous êtes tous bergers et vous êtes tous responsables de l'objet de votre garde³⁵. »

LE DEVOIR DES PARENTS

L'entretien : Selon Abû Mas'ûd al-Badrî ؓ, le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Quand l'homme fait une dépense pour sa famille, y recherchant la satisfaction de Dieu, cela lui est compté comme aumône³⁶. »

L'éducation : Selon Abû Thourayya al-Jouhanni ؓ, le Messager de Dieu ﷺ a dit : « Enseignez la prière à l'enfant quand il a sept ans...³⁷ »

Autres paroles du Messager de Dieu ﷺ :

33) Saint Coran, sourate Ar-Rûm (30), verset 21.

34) Hadîth rapporté par At-Tirmidhi.

35) Hadîth unanimement reconnu authentique.

36) Hadîth unanimement reconnu authentique.

37) Rapporté par Abû Dawoud et At-Tirmidhi.

« Honorez vos enfants et donnez-leur une bonne éducation³⁸. »

« Rien de ce que le père laisse à son enfant ne vaut un bon comportement³⁹. »

L'intérêt de l'Islam pour l'éducation des enfants est tel qu'éduquer son enfant est plus méritoire que de donner des aumônes comme l'a indiqué le Prophète ﷺ selon Sammâk Ibn Harb رَحِمَتَ اللهُ عَلَيْهِ qui le tient de Jabir Ibn Samra ؓ :

« En éduquant son enfant, l'homme a plus de mérite qu'en donnant l'aumône⁴⁰. »

De bonté et d'équité : « Craignez Dieu et soyez équitables envers vos enfants. »⁴¹

LE DEVOIR DES ENFANTS

Trois hadiths prophétiques suffisent à comprendre les devoirs des enfants :

« Il y a quatre types de personnes qu'Allah ne fera pas entrer au Paradis et qui ne bénéficieront pas de Ses grâces : L'alcoolique, celui qui jouit de l'usure [les intérêts], celui qui s'approprie les biens de l'orphelin et les enfants qui se rebellent contre leurs parents⁴². »

Selon Abû Hourayra ؓ, un homme vint auprès du Messager de Dieu ﷺ et lui dit :

« Ô Messager de Dieu ! Quel est celui qui mérite le plus que je lui tiennne compagnie? »

Il ﷺ dit : « Ta mère ».

Il dit : « Et qui encore ? »

Il ﷺ dit : « Ta mère ».

Il dit : « Et qui encore ? »

Il ﷺ dit : « Ta mère ».

Il dit : « Et qui encore ? »

Il ﷺ dit : « Ton père »⁴³. »

Autre citation prophétique :

« Les petits enfants sont les protégés du Paradis. Si l'un d'eux rencontre ses parents, il le tirera par ses vêtements. Et il [l'enfant] n'enlèvera pas sa main jusqu'à ce qu'Allah fasse entrer ses parents au Paradis.⁴⁴. »

Et enfin il ne faut surtout pas oublier l'importance de la reconnaissance due à ses parents et expliquée comme suit :

Selon Abû Hourayra ؓ, le Messager de Dieu ﷺ a dit :

« Un enfant ne peut s'acquitter de sa dette vis-à-vis de son géniteur à moins que, le trouvant esclave, il le rachète et l'affranchit⁴⁵. »

LA VIEILLESSE DES PARENTS

Et pour terminer la vie de l'être humain, il faut rappeler ces injonctions coraniques :

« Nous avons commandé à l'homme [la bienfaisance envers] ses père et mère; sa mère l'a porté [subissant pour lui] peine sur peine: son sevrage a lieu à deux ans.» Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination⁴⁶. »

« Et ton Seigneur a décrété : « n'adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère: si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi; alors ne leur dis point: « Fi! » et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses. »

« Et par miséricorde; abaisse pour eux l'aile de l'humilité; et dis : « O mon Seigneur, fais-leur; à tous deux; miséricorde comme ils m'ont élevé tout petit⁴⁷. »

38) Ibn Maja, Sunan, p. 1211, Tome 1.

39) At-Tirmidhi, Sunan, p. 338, Tome 4.

40) At-Tirmidhi, Sunan, p. 338, Tome 4.

41) Al-Bukhari, Al Jâmi' Sahih, p. 133, Tome 3.

42) At-Tirmidhi.

43) Sahih Al-Boukhari et Sahih Muslim.

44) Sahih Muslim, Livre 032, N° 6370.

45) Sahih Muslim.

46) Saint Coran, sourate Luqman (31, verset 14).

47) Saint Coran, sourate Al-Isra (17), versets 23-24.